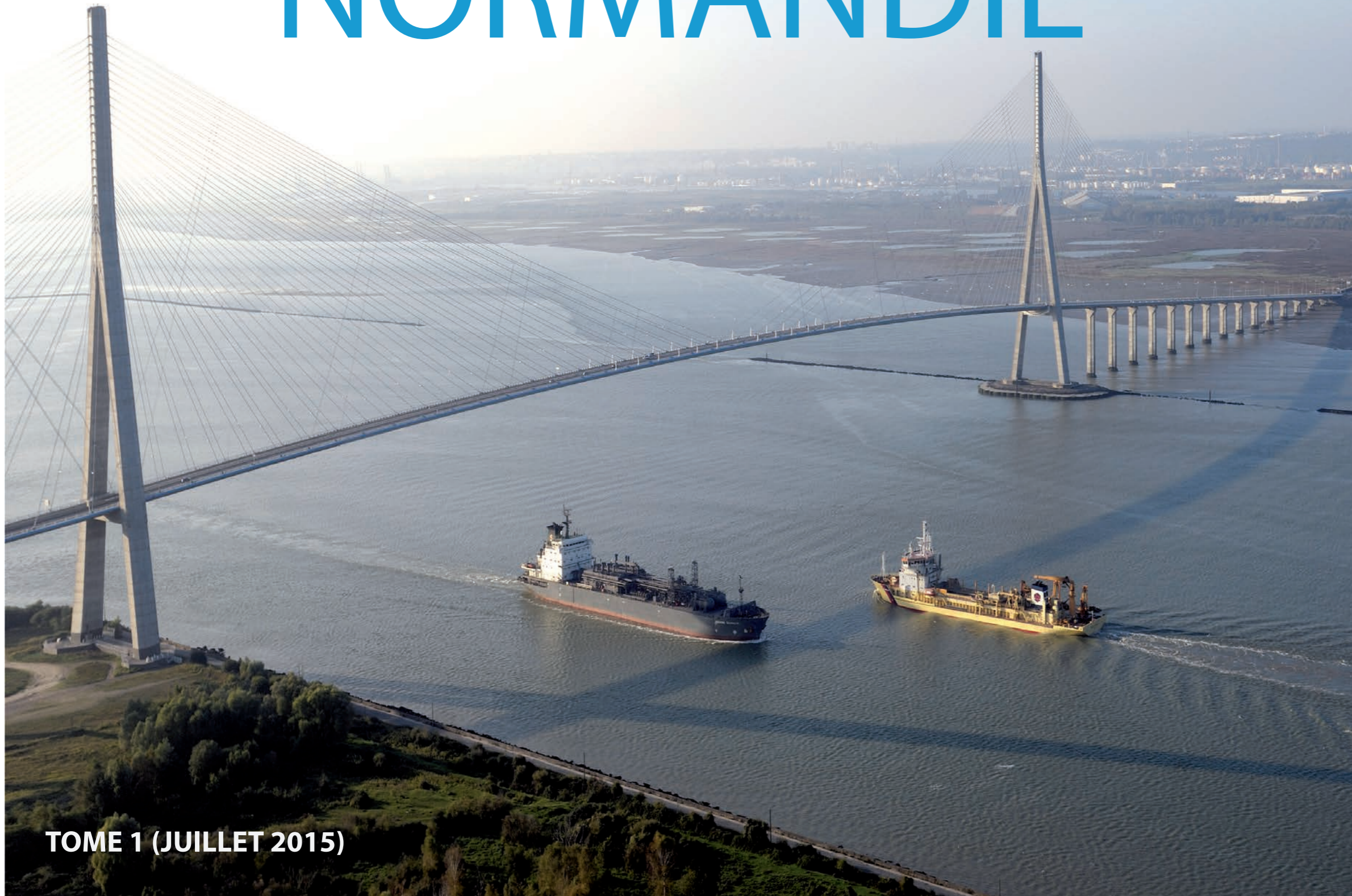




# ATLAS CARTOGRAPHIQUE DE LA RÉGION



# NORMANDIE



TOME 1 (JUILLET 2015)



ORGANISATION TERRITORIALE



POPULATION



INFRASTRUCTURES & ÉQUIPEMENTS



ENVIRONNEMENT

**Directeurs de publication**

Laurent BEAUVAIS / Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

**Rédaction et cartographie**

Direction de l'Aménagement, du Développement Durable et de la Transition Énergétique  
Région Basse-Normandie

Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et des Transports  
Région Haute-Normandie

**Crédit photo**

2007 © Région Haute-Normandie - Pont de Normandie avec bateaux

**Juillet 2015**

**ATLAS CARTOGRAPHIQUE  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**



# ÉDITORIAL

Forte de ses 3,3 millions d'habitants répartis sur 30 000 km<sup>2</sup>, la Normandie ne fera plus qu'une au 1er janvier 2016. Dans le cadre du processus d'union de nos deux régions engagé depuis le début de cette année, nous avons souhaité vous apporter des premiers éléments de connaissance, de compréhension et d'appropriation du territoire normand à travers un atlas cartographique qui lui est entièrement dédié.

Comme vous le savez, « une bonne carte vaut souvent mieux qu'un long discours ». La cartographie nous permet de comprendre notre territoire et l'ensemble des phénomènes qui s'y opèrent grâce au large éventail de techniques de traitements et de représentations de l'information qu'elle propose. Et s'il s'agit d'un puissant support de communication, la carte n'en reste pas moins un incontournable outil d'analyse, de gestion, d'anticipation et d'aide à la décision.

Fruit d'un travail collaboratif entre nos deux administrations, cet atlas regroupe plus d'une vingtaine de cartes et dresse un portrait général de la Normandie à travers son organisation territoriale, son profil démographique, ses grandes infrastructures de transport et son environnement physique et naturel.

Il s'agit d'un recueil de cartes appelé à être enrichi au cours des prochains mois par des analyses territoriales plus fines et plus sectorielles dans les domaines de l'agriculture, de l'économie, du tourisme, de l'énergie, de la formation ou encore de l'emploi.

En espérant qu'il contribuera à mieux nous connaître, nous vous en souhaitons une bonne découverte.

Laurent BEAUVAIS  
Président de la Région Basse-Normandie

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL  
Président de la Région Haute-Normandie



# SOMMAIRE

<b>1. Organisation territoriale</b> .....	8
Territoires .....	9
Schémas de cohérence territoriale.....	10
Pôles métropolitains, pays et pôles d'équilibre territoriaux et ruraux ..	11
Armature urbaine.....	12
<b>2. Population</b> .....	14
Zonage des aires urbaines.....	15
Densité de population par commune .....	16
Densité de population par EPCI.....	17
Population par commune.....	18
Population par EPCI.....	19
Évolution de la population par commune.....	20
Évolution de la population par EPCI.....	21
Évolution relative de la population par commune.....	22
Évolution relative de la population par EPCI.....	23
<b>3. Infrastructures et équipements</b> .....	24
Lycées publics et établissements assimilés .....	25
Gares et réseau TER.....	26
Organisation du réseau routier.....	27
Ports .....	28
Réseaux de communication.....	29
<b>4. Environnement</b> .....	30
Relief et hydrographie .....	31
Parcs naturels régionaux.....	32
Occupation du sol .....	33
Nature et biodiversité: protections réglementaires.....	34
Nature et biodiversité: gestions contractuelles .....	35
Nature et biodiversité: inventaires patrimoniaux .....	36

# ORGANISATION TERRITORIALE

La région Normandie est composée d'un ensemble d'échelons géographiques où interagissent de multiples acteurs sur des territoires et des domaines d'intervention déterminés, comme les intercommunalités, les pays ou les pôles métropolitains. La Normandie compte 3,3 millions d'habitants dont le tiers se concentre dans les trois principales aires urbaines de la région, autour desquelles gravite un semi de villes de taille moyenne et des communes rurales. Un réseau d'infrastructures de transport connecte les villes entre elles et avec les autres places urbaines de niveau national et international. Par ailleurs, la région présente une variété de paysages, des richesses naturelles multiples et une biodiversité à préserver.

## Intercommunalités

La Normandie est structurée par un maillage dynamique d'agglomérations, de villes et de bourgs. Au 1er janvier 2015, la totalité des 3 221 communes de la région appartiennent à une intercommunalité. Elles se répartissent au sein d'une métropole (Rouen), deux communautés urbaines (Alençon et Cherbourg), dix communautés d'agglomération (dont Caen et Le Havre) et 151 communautés de communes, soit un total de 164 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Le nombre d'EPCI a diminué de 18% entre 2012 et 2014 à la faveur de la dernière vague de regroupements intercommunaux.

Afin de tenir compte des bassins de vie des habitants, le périmètre de plusieurs EPCI s'étend sur les régions limitrophes de la Normandie. C'est le cas de la Communauté urbaine d'Alençon (Pays de la Loire), de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux (Centre-Val de Loire), des communautés de communes de Bresle-Maritime (Nord-Pas de Calais – Picardie), interrégionale de Blangy-sur-Bresle (Nord-Pas de Calais – Picardie), du Massif de Perseigne et du Saosnois (Pays de la Loire), du Pays de Verneuil-sur-Avre (Centre-Val de Loire). Cette carte intercommunale sera amenée à évoluer dans les prochains mois en application de la dernière loi de réforme territoriale (loi NOTRe du 17 août 2015) qui fixe à 15 000 habitants le seuil minimal, hors dérogations, de constitution d'un EPCI.

## Schémas de cohérence territoriale (SCoT)

Le SCoT est un document de planification stratégique qui fixe, à l'échelle d'un territoire les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10-20 années à venir dans une perspective de développement durable. Il est élaboré par un établissement public comprenant un ou plusieurs groupements de communes.

Il sert de cadre de référence pour toutes les politiques territoriales notamment, en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de commerces, d'environnement et plus généralement en termes d'organisation de l'espace. Il s'articule avec les autres documents de planification. Il joue ainsi un rôle de pivot entre le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) élaboré par la Région et les documents élaborés à l'échelle locale tels que le plan local d'urbanisme (PLU).

La Normandie est couverte dans sa quasi-totalité par des territoires en démarche de SCoT. 22 ont déjà été approuvés (dont 6 sont en révision), 13 sont en cours d'élaboration et 2 sont en phase de réflexion. Aujourd'hui, 93 % de la population vit sur un territoire concerné par l'un d'eux. Le périmètre d'application d'un SCoT recouvre toutefois plusieurs réalités dans la région. Il peut être construit à l'échelle d'un pays ou d'un pôle d'équilibre territorial et rural (Pays de Bray ou Pays d'Argentan, Pays d'Auge Ornaïs et Pays d'Ouche), d'un bassin de vie regroupant plusieurs intercommunalités (Nord Pays d'Auge ou Pré-Bocage) voire s'appuyer sur un unique EPCI (Communauté urbaine d'Alençon ou Plateau du Neubourg).

## Pays et pôles métropolitains

La couverture régionale en pôles métropolitains, pays et pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) témoigne d'une organisation équilibrée de la Normandie. Le pays est un territoire qui présente une « cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi » (loi du 4 février 1995 renforcée par la loi du 25 juin 1999) et dont l'objectif est la promotion d'un développement durable du territoire. Si de nouveaux pays ne peuvent être créés, la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 permet désormais de constituer des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux. La région Normandie compte ainsi 20 Pays et 5 PETR.

La région Normandie se distingue par l'existence de deux pôles métropolitains : le pôle Caen Normandie Métropole créé le 29 janvier dernier et le pôle Rouen-Seine-Eure créé le 29 février 2012. Un troisième, le pôle métropolitain de l'Estuaire de la Seine construit autour de l'agglomération havraise, est également en réflexion. Les pôles métropolitains sont des établissements publics regroupant principalement des EPCI qui ont pour objectif une meilleure coordination dans les actions concernant le développement économique, le transports, l'innovation, la culture, le tourisme... Le pôle métropolitain caennais se différencie en intégrant à la fois des EPCI dits « socles », situés autour de Caen, et des EPCI « réseaux », visant à renforcer la cohésion territoriale à travers le développement d'un réseau de villes moyennes dans l'ouest de la Normandie.

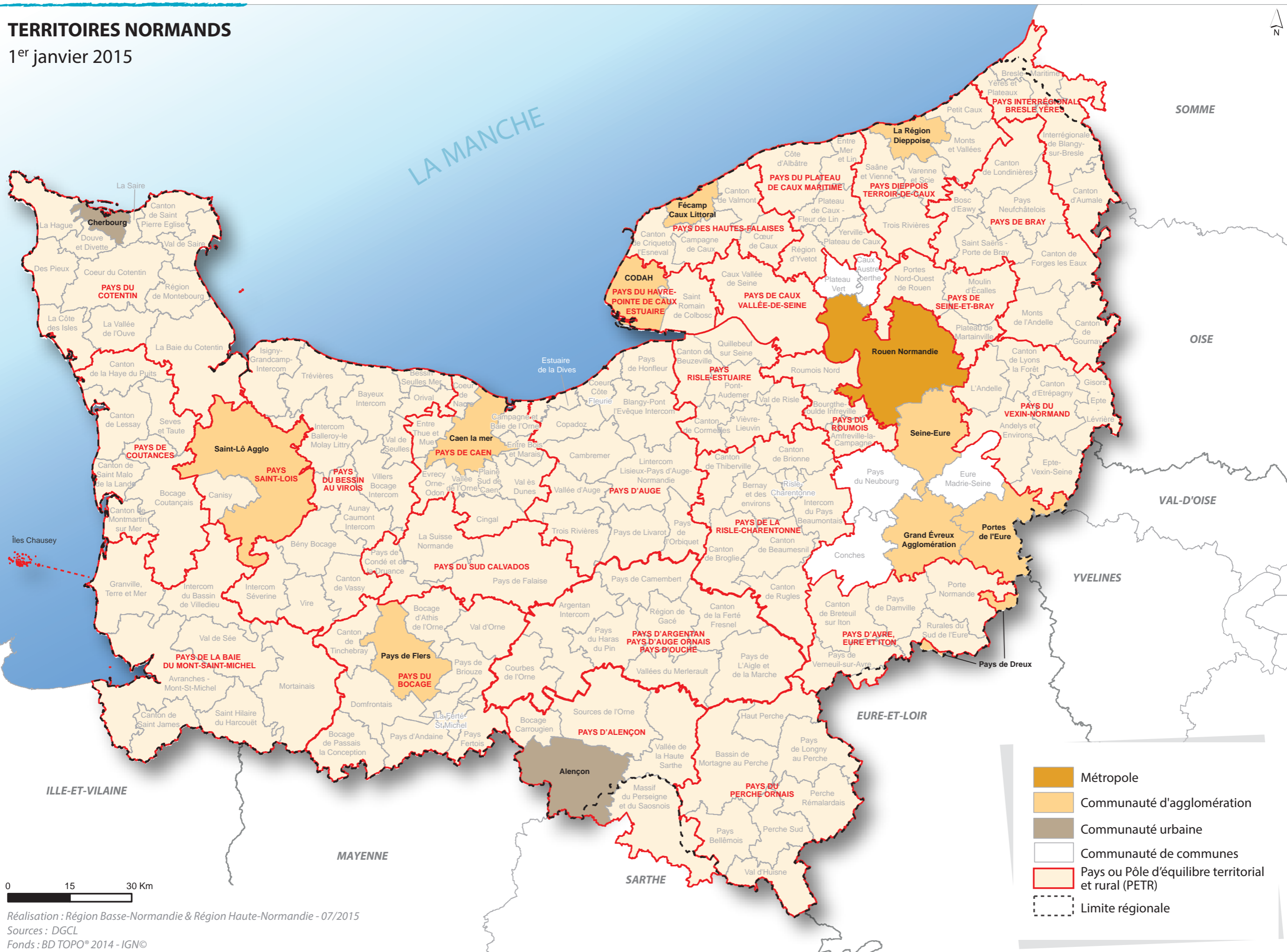
## Armature urbaine

L'important réseau d'agglomérations (Alençon, Cherbourg, Dieppe, Évreux, Lisieux, Louviers...) s'organise autour de trois grands pôles urbains (Caen, Le Havre et Rouen). De petites unités urbaines se forment autour des grands pôles et se répartissent de manière homogène sur tout le territoire. Les nombreuses infrastructures routières et ferroviaires participent au maintien et au développement de ce réseau, particulièrement dynamique le long de la vallée de la Seine et du littoral. Il favorise également la mobilité entre unités urbaines.



# TERRITOIRES NORMANDS

1<sup>er</sup> janvier 2015



- Métropole
- Communauté d'agglomération
- Communauté urbaine
- Communauté de communes
- Pays ou Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
- Limite régionale

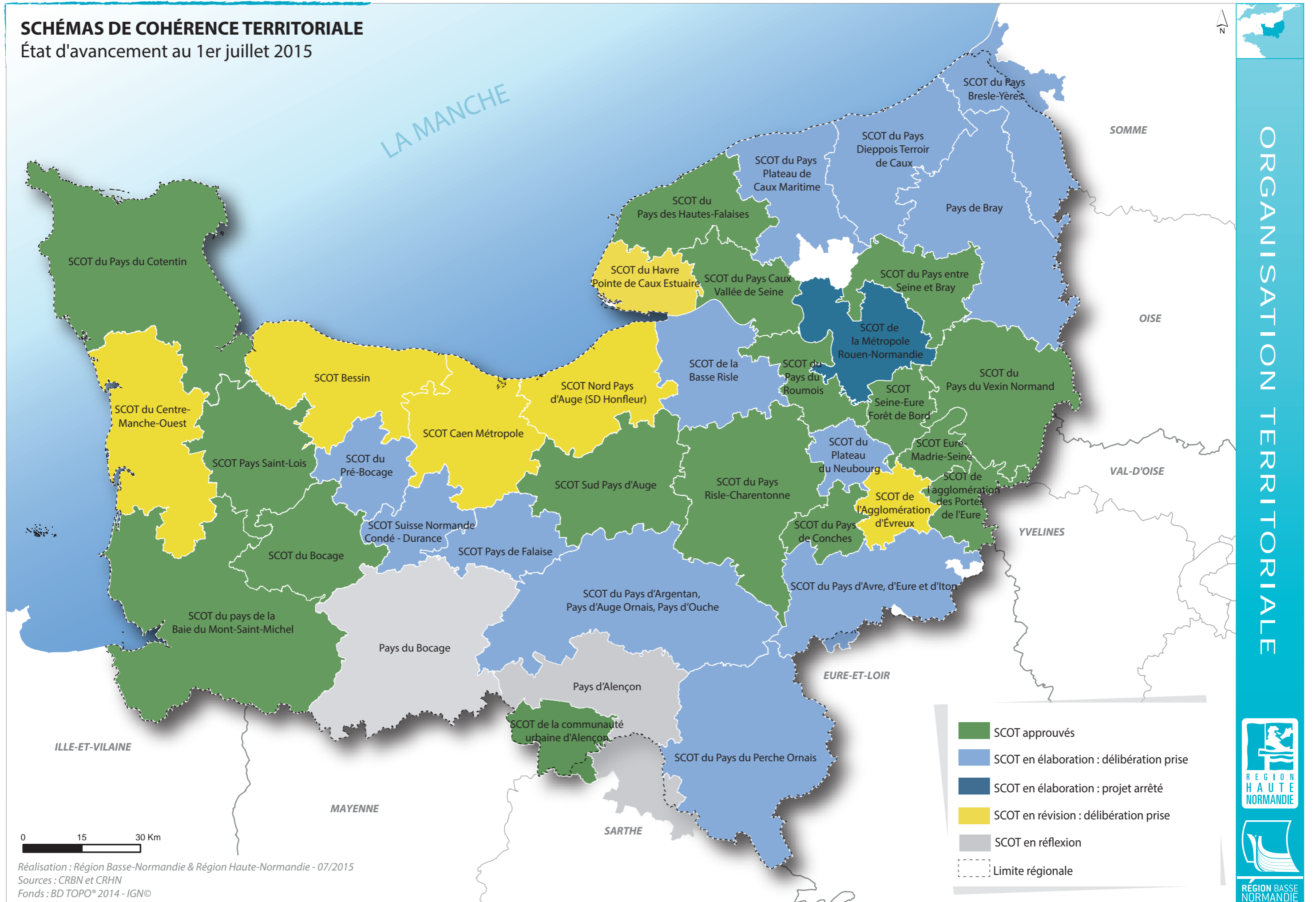
Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
Sources : DGCL  
Fonds : BD TOPO® 2014 - IGN©

ORGANISATION TERRITORIALE




# SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE

État d'avancement au 1er juillet 2015



# PÔLES MÉTROPOLITAINS, PAYS ET PÔLES D'ÉQUILIBRE TERRITORIAUX ET RURAUX

1<sup>er</sup> janvier 2015



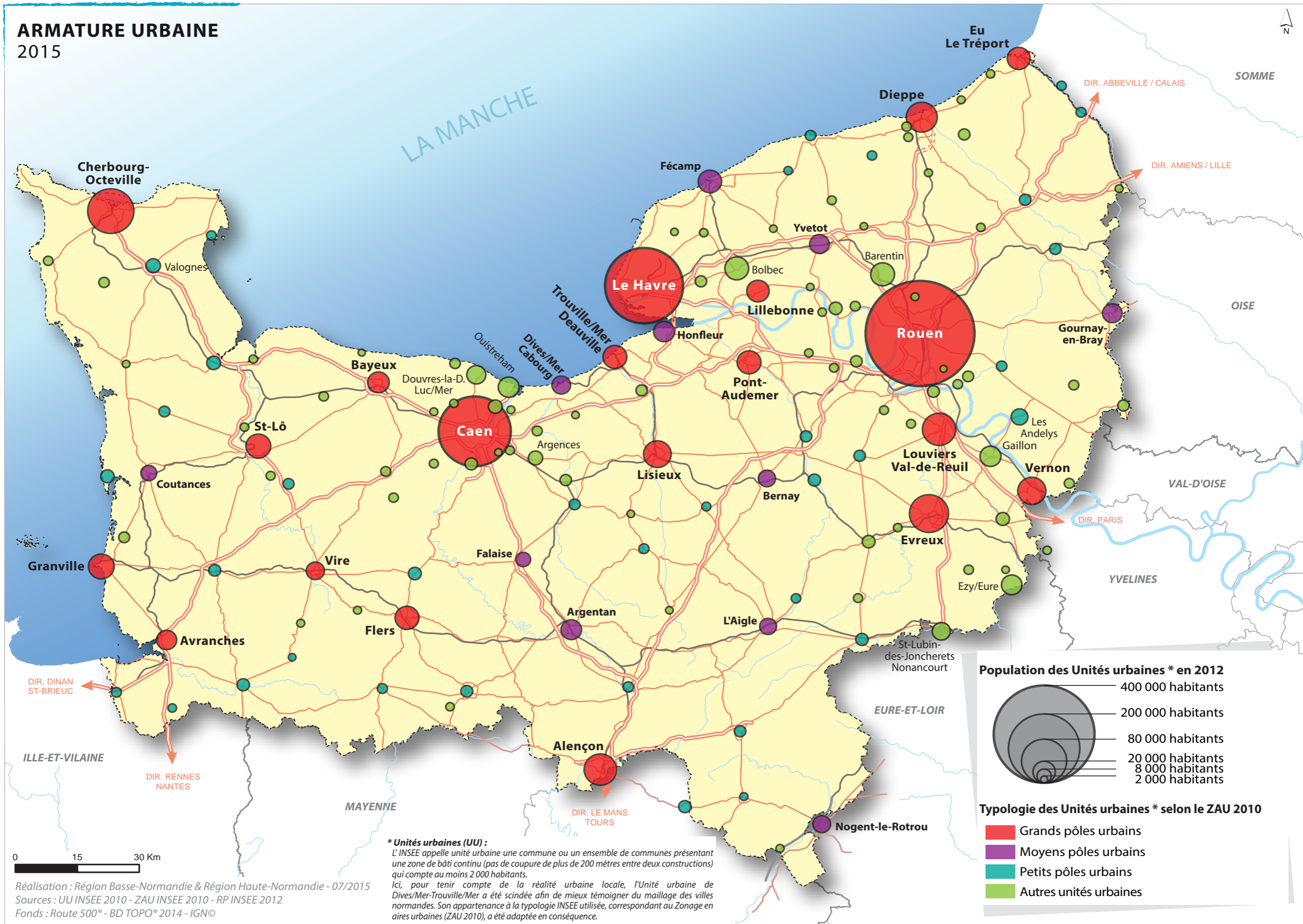
		} Pays
		Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)
		Périmètre des pôles métropolitains
		Périmètre du pôle métropolitain "en réflexion"
		Limite régionale
		Chef-lieu d'arrondissement

0 15 30 Km  
 Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
 Sources : DGCL  
 Fonds : BD TOPO® 2014 - IGN©

ORGANISATION TERRITORIALE



# ARMATURE URBAINE 2015

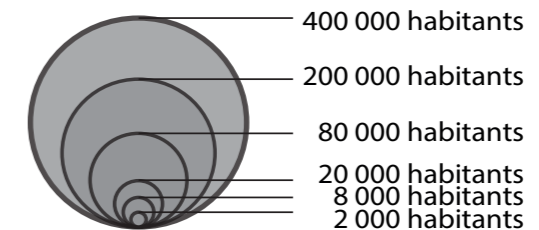


0 15 30 Km

Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
Sources : UU INSEE 2010 - ZAU INSEE 2010 - RP INSEE 2012  
Fonds : Route 500® - BD TOPO® 2014 - IGN©

**\* Unités urbaines (UU) :**  
L'INSEE appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.  
Ici, pour tenir compte de la réalité urbaine locale, l'Unité urbaine de Dives/Mer-Trouville/Mer a été scindée afin de mieux témoigner du maillage des villes normandes. Son appartenance à la typologie INSEE utilisée, correspondant au Zonage en aires urbaines (ZAU 2010), a été adaptée en conséquence.

### Population des Unités urbaines \* en 2012



### Typologie des Unités urbaines \* selon le ZAU 2010

- Grands pôles urbains
- Moyens pôles urbains
- Petits pôles urbains
- Autres unités urbaines



# POPULATION

La région Normandie comptait au 1er janvier 2014 plus de 3,3 millions d'habitants et se place ainsi comme la 9ème région française la plus peuplée. Le poids démographique de la nouvelle région s'élève à 5,3 % de la population française.

## Aires urbaines et densité

Si la densité moyenne régionale de 111 habitants au km<sup>2</sup> est assez proche de la moyenne nationale (116 hab/km<sup>2</sup>), on constate une distribution assez inégale de la population sur le territoire. En effet, on observe une tendance aux déplacements de population vers les communes périurbaines et rurales connectées aux grands pôles urbains. Les abords des grands centres urbains se densifient tandis que les espaces isolés en dehors des zones d'influences de ceux-ci vieillissent et se désertifient, en raison des problématiques de mobilité, d'accès aux services et à l'emploi. Les zones les plus peuplées se trouvent autour de grands pôles (Rouen, Caen, Le Havre, Cherbourg, Évreux) mais aussi le long de la vallée de la Seine et de la Côte Fleurie. La région se distingue également par un semi de pôles urbains de taille moyenne (Argentan, Bernay, Coutances, Falaise, Gournay...) maillant de façon régulière l'espace régional. Les zones les plus isolées se trouvent principalement dans le Cotentin, le Mortainais et le département de l'Orne.

## Populations communales et intercommunales

Les villes les plus peuplées sont Le Havre (175 497 habitants), Rouen (110 933 habitants), Caen (108 954 habitants), Evreux (50 537 habitants) et Cherbourg (39 003 habitants). On compte ainsi trois communes de plus de 100 000 habitants, une de 50 000 à 100 000, 13 de 20 000 à 50 000 et 26 entre 10 000 et 20 000.

En termes de densité, les plus grandes villes comme Rouen, Le Havre, Caen, Évreux et Cherbourg comptent entre 1 000 et 5 218 habitants au km<sup>2</sup>.

Avec plus de 464 000 habitants en 2011, l'unité urbaine<sup>1</sup> de Rouen est la douzième de France derrière Grenoble et devant Strasbourg. Concernant la répartition de la population par EPCI, sur les 162 intercommunalités régionales recensées, la Métropole Rouen Normandie (488 630 habitants), la Communauté d'agglomération du Havre (241 860 habitants) et la Communauté d'agglomération Caen-la-mer (236 605 habitants) sont de loin les plus peuplées.

## Variations de population

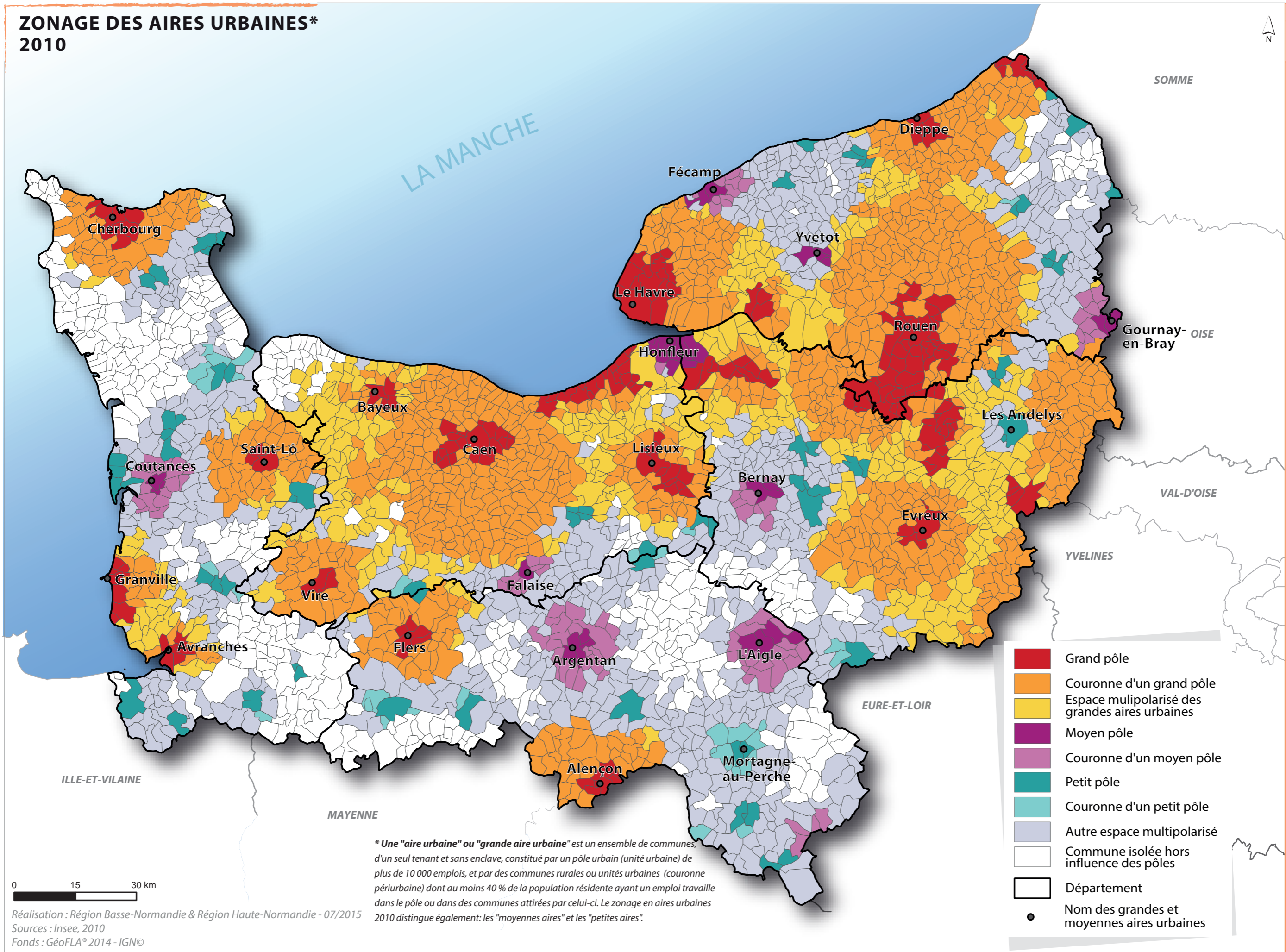
L'évolution de la population normande (+0,3 % par an) est inférieure à la moyenne nationale (+0,6 % par an). Le solde démographique des principales unités urbaines

est resté déficitaire entre 2006 et 2011, à l'exception de Rouen dont la population de son unité urbaine a progressé en moyenne à un rythme de 0,05 % chaque année depuis 1999. A titre de comparaison, sur la même période, les unités urbaines de Caen et du Havre ont perdu des habitants, de l'ordre de 0,19 % par an pour la première et 0,56 % pour la seconde.

A l'inverse, les petites villes et EPCI situés dans la zone d'influence des grands pôles urbains ont bénéficié d'un solde positif sur la même période. En effet, la population de ces villes a augmenté de 1,2 à 3,2 % entre 2006 et 2011. Ce phénomène de périurbanisation s'explique par une mobilité de plus en plus importante des populations, qui recherchent un autre cadre de vie tout en restant à proximité de grands pôles urbains, où se trouve généralement leur lieu de travail. Le département de l'Eure par exemple bénéficie d'une assez forte attractivité résidentielle, notamment de par sa contiguïté avec la région francilienne.

1. L'INSEE appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

# ZONAGE DES AIRES URBAINES\* 2010



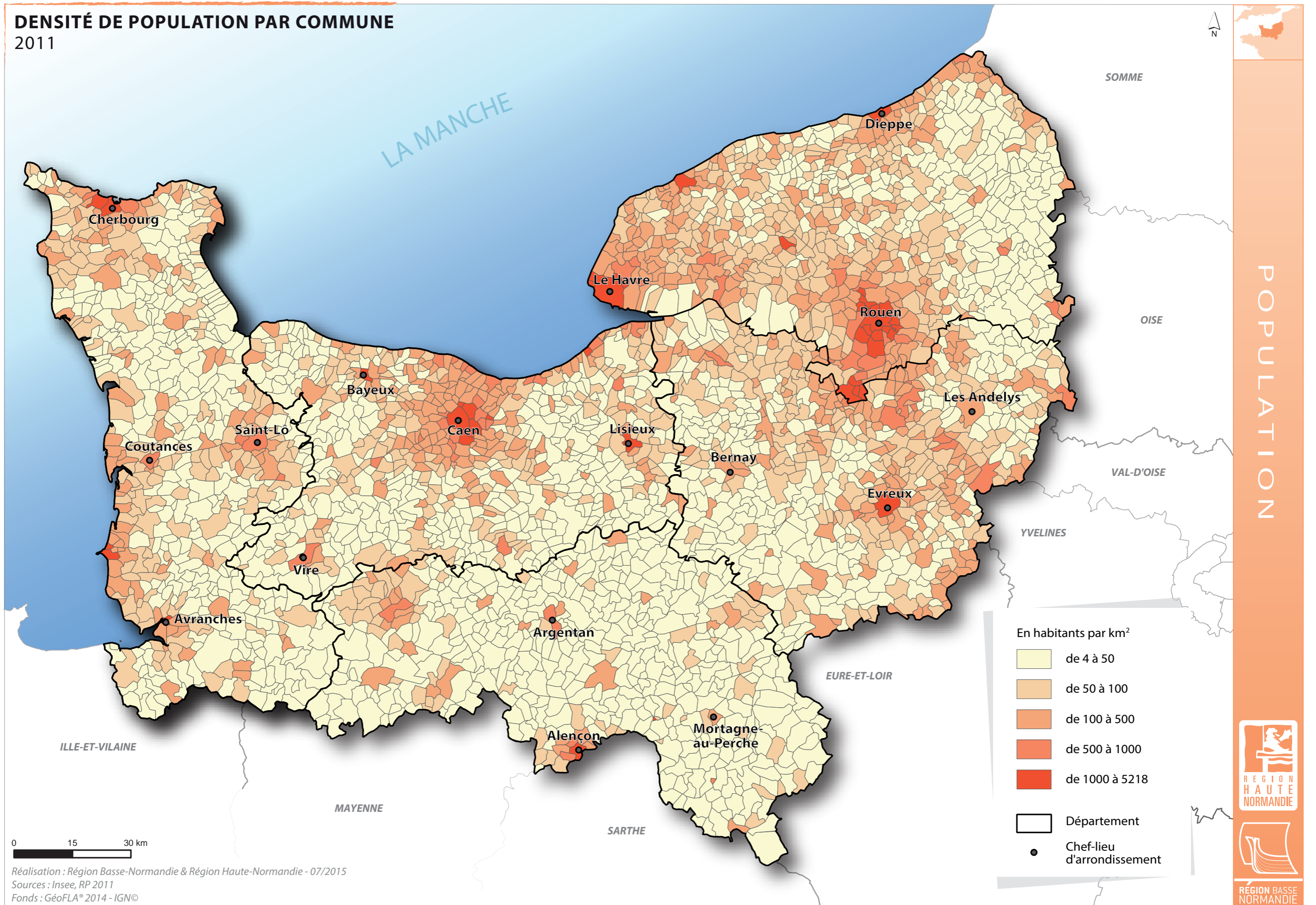
\* Une "aire urbaine" ou "grande aire urbaine" est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également: les "moyennes aires" et les "petites aires".

Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
Sources : Insee, 2010  
Fonds : GéoFLA® 2014 - IGN©

POPULATION




# DENSITÉ DE POPULATION PAR COMMUNE 2011



0 15 30 km

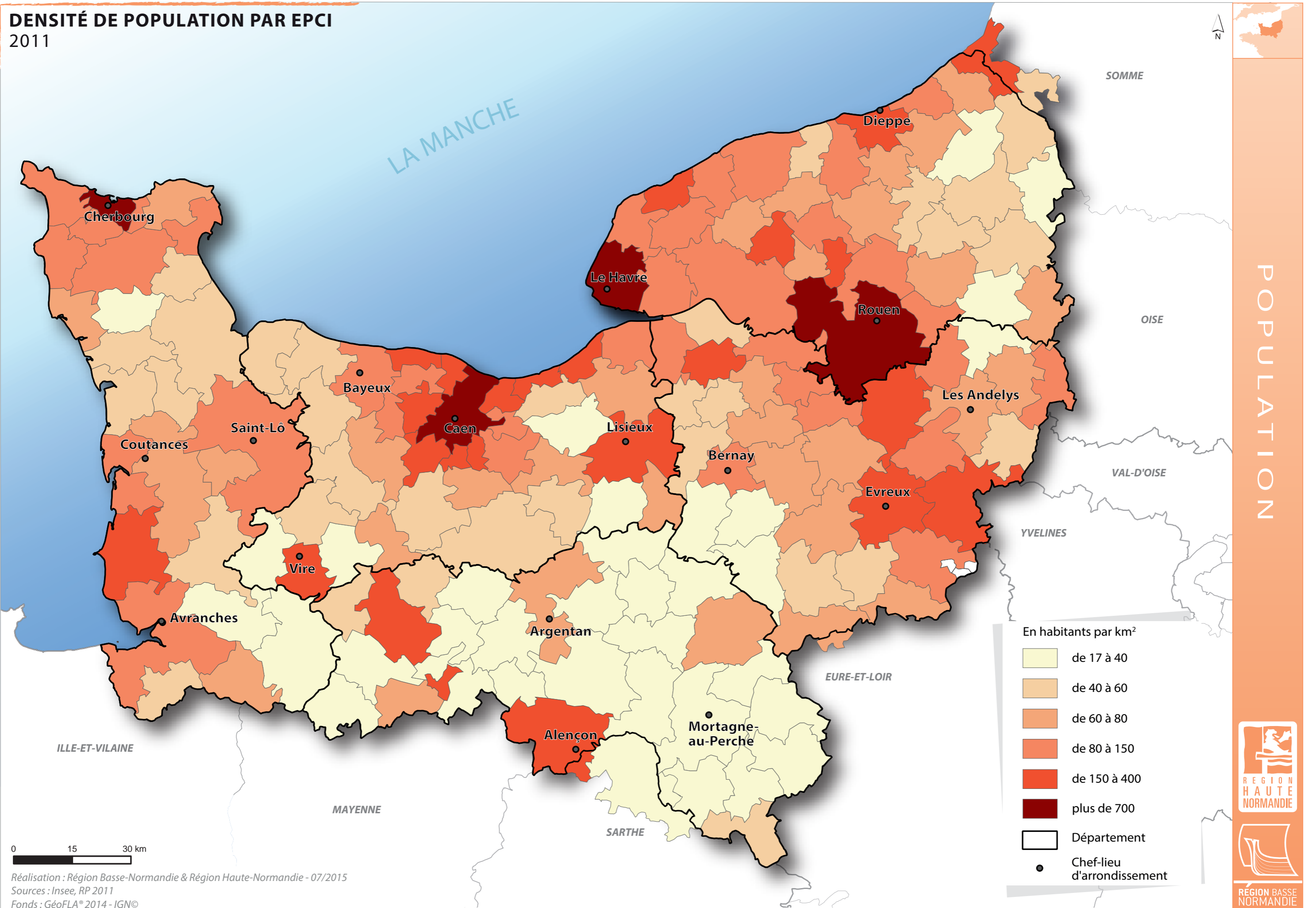
Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
Sources : Insee, RP 2011  
Fonds : GéoFLA® 2014 - IGN©

POPULATION






# DENSITÉ DE POPULATION PAR EPCI 2011



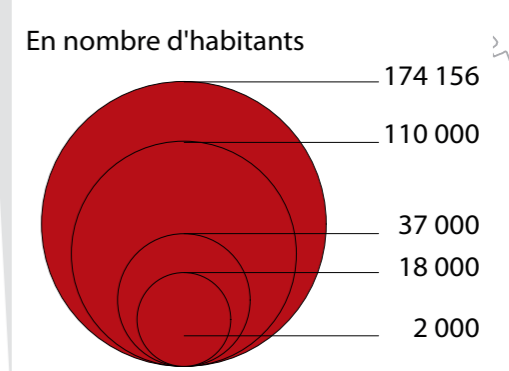
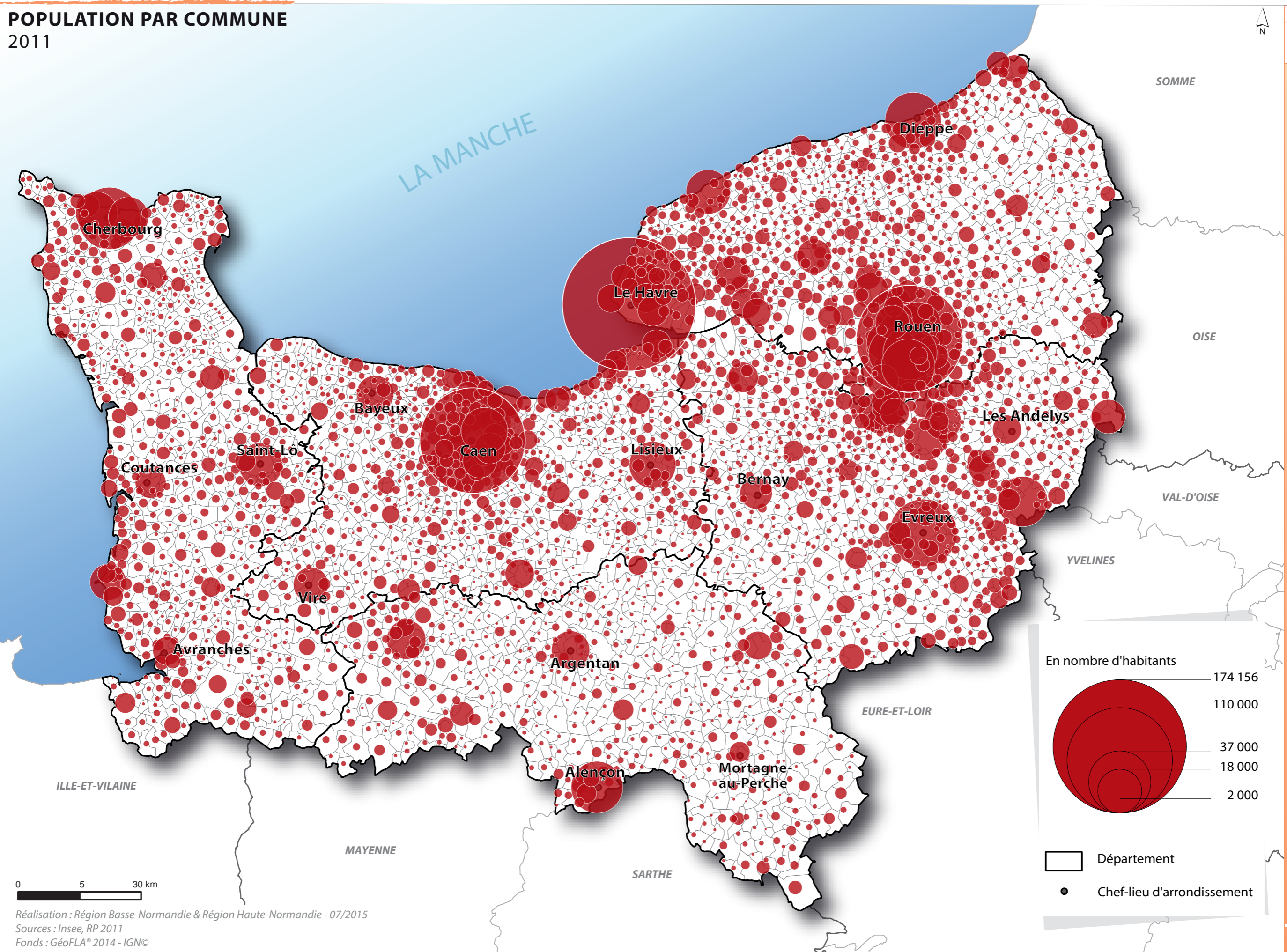
0 15 30 km

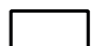

Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
Sources : Insee, RP 2011  
Fonds : GéoFLA® 2014 - IGN©

POPULATION



**POPULATION PAR COMMUNE**  
2011



-  Département
-  Chef-lieu d'arrondissement

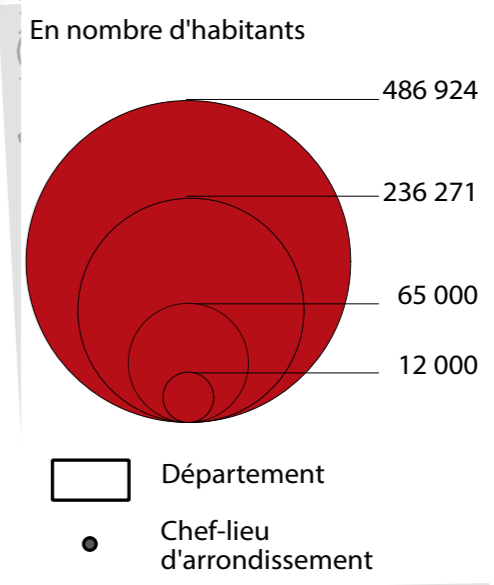
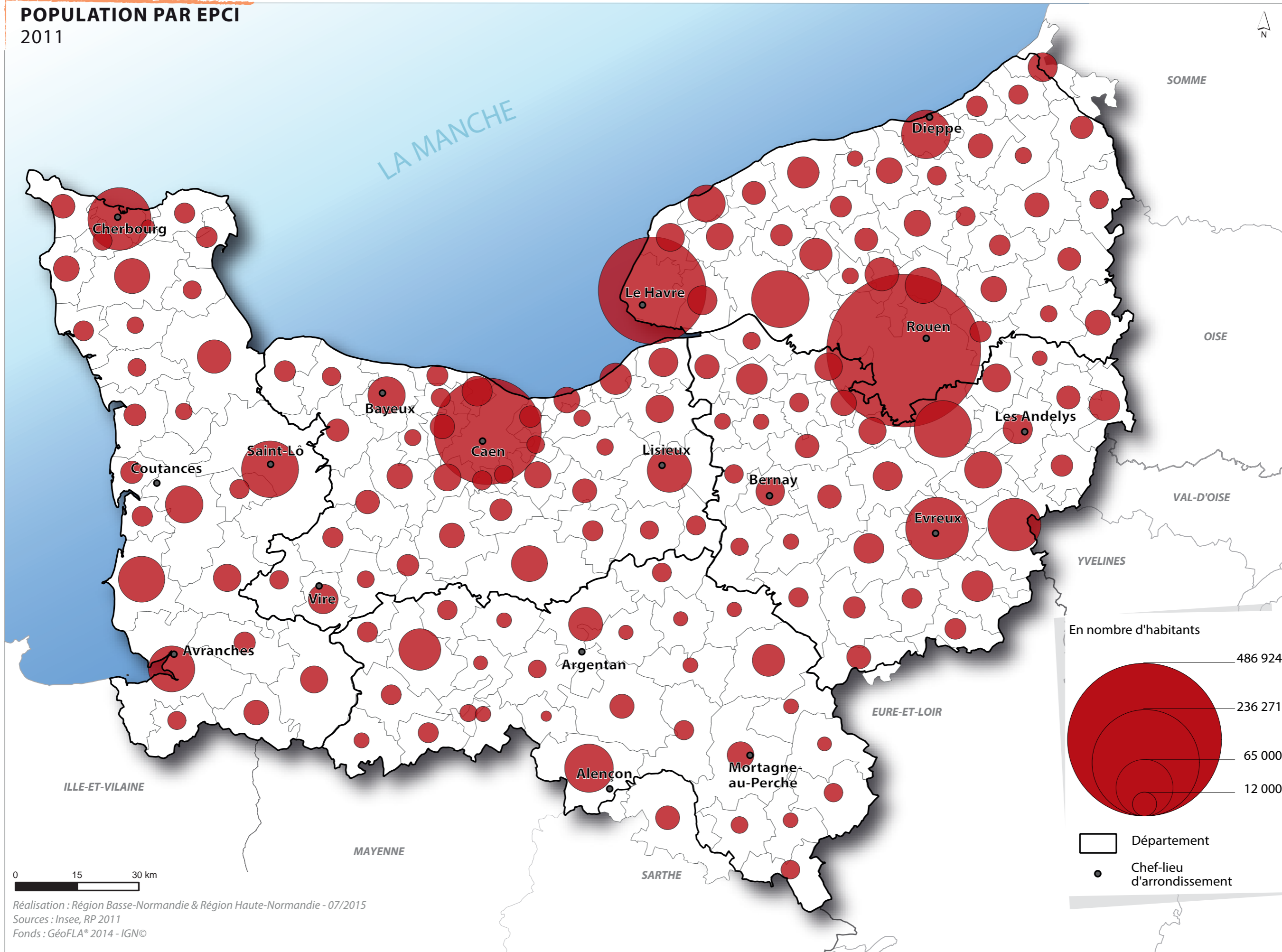
0 5 30 km

Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
Sources : Insee, RP 2011  
Fonds : GéoFLA® 2014 - IGN©

POPULATION




**POPULATION PAR EPCI**  
2011



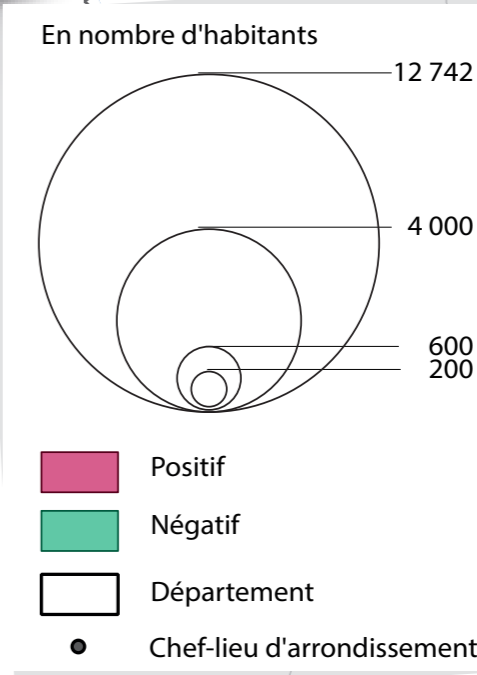
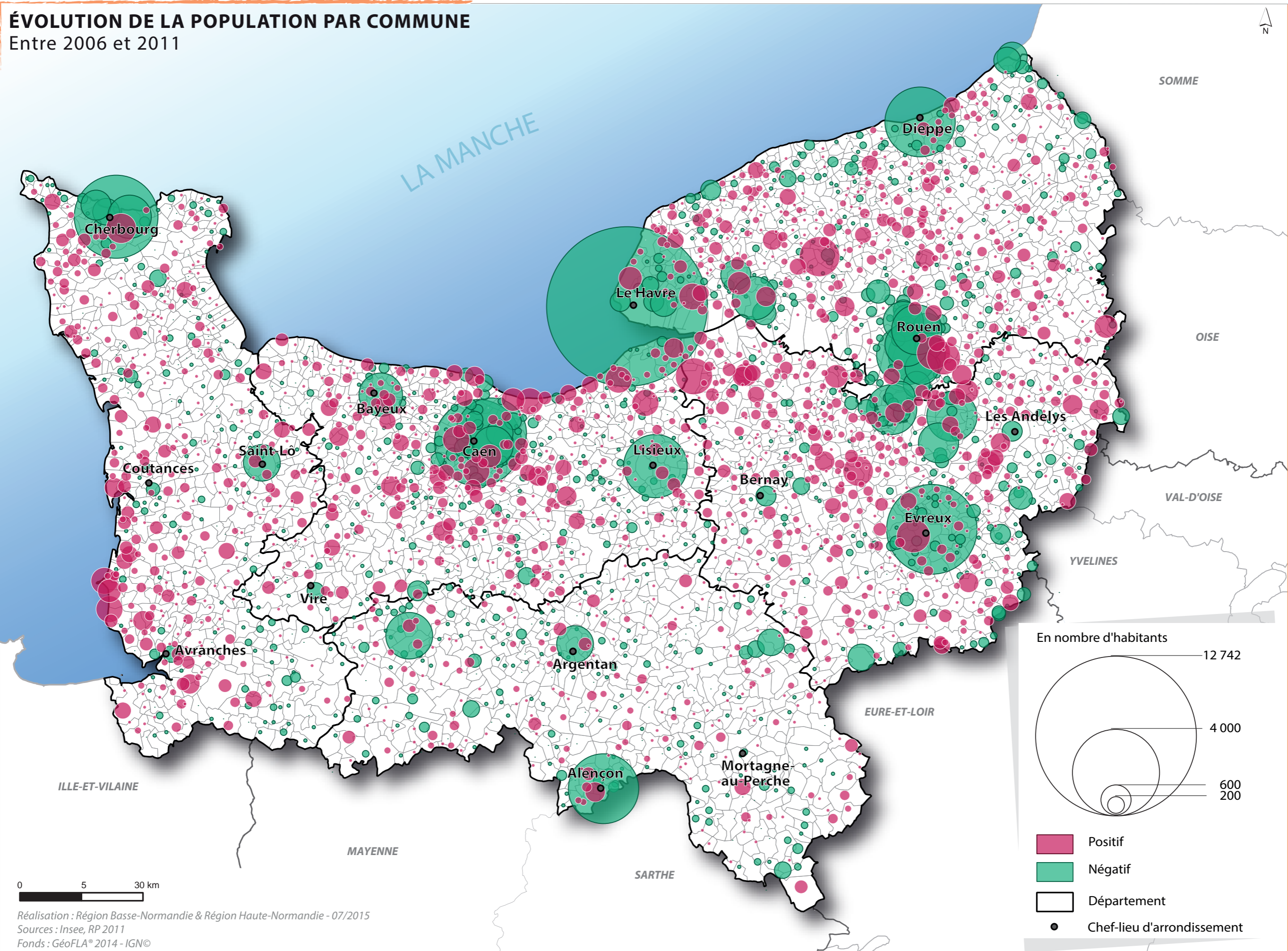
0 15 30 km

Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
 Sources : Insee, RP 2011  
 Fonds : GéoFLA® 2014 - IGN©

POPULATION

# ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR COMMUNE

Entre 2006 et 2011



0 5 30 km

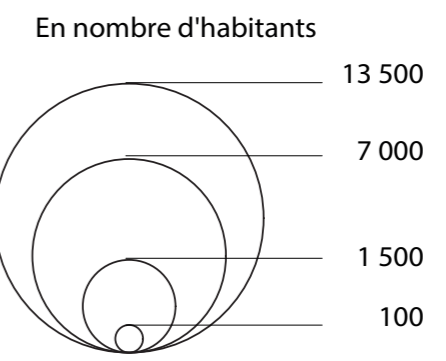
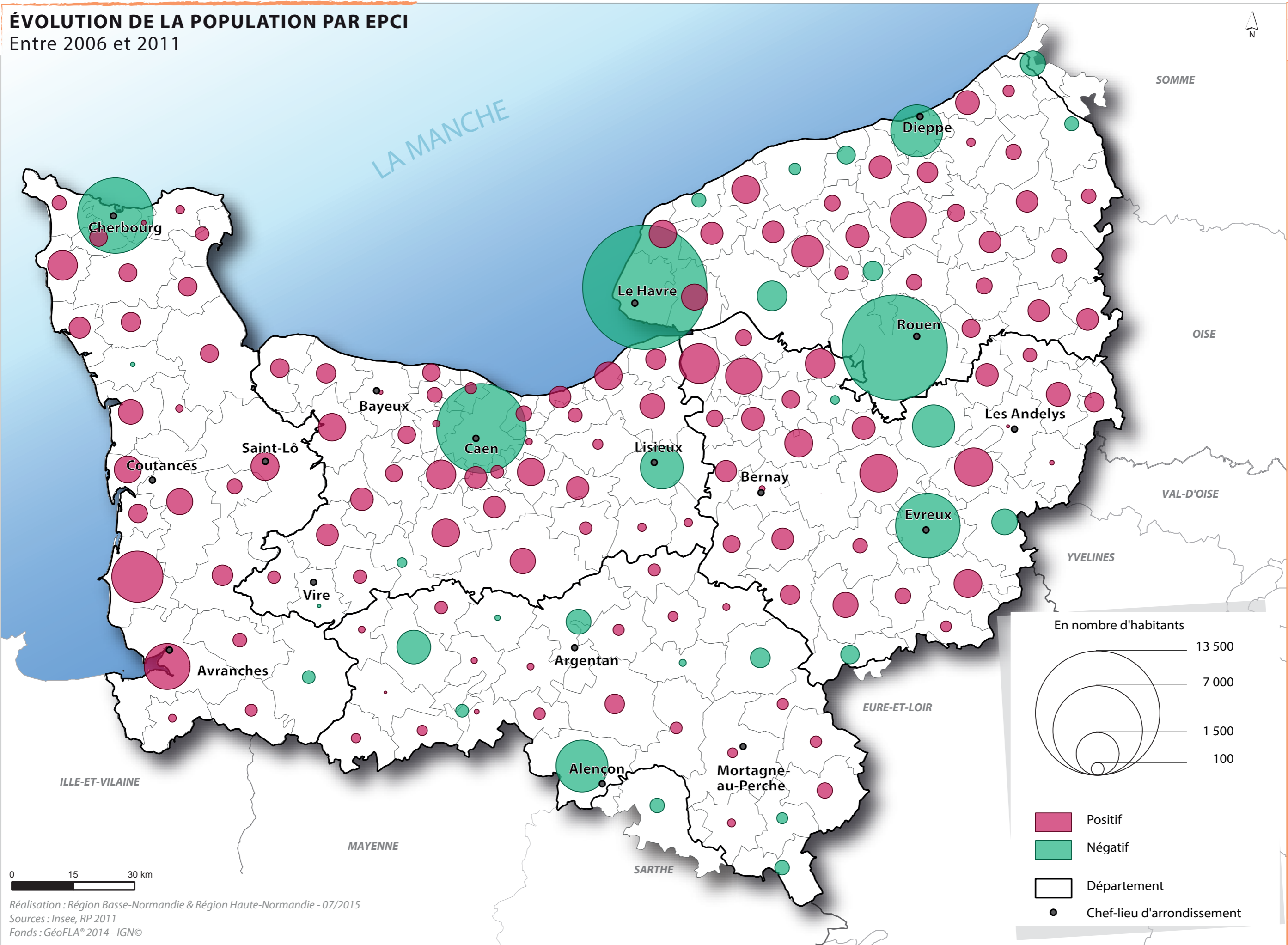
Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
 Sources : Insee, RP 2011  
 Fonds : GéoFLA® 2014 - IGN©

POPULATION




# ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR EPCI

Entre 2006 et 2011



- Positif
- Négatif
- Département
- Chef-lieu d'arrondissement

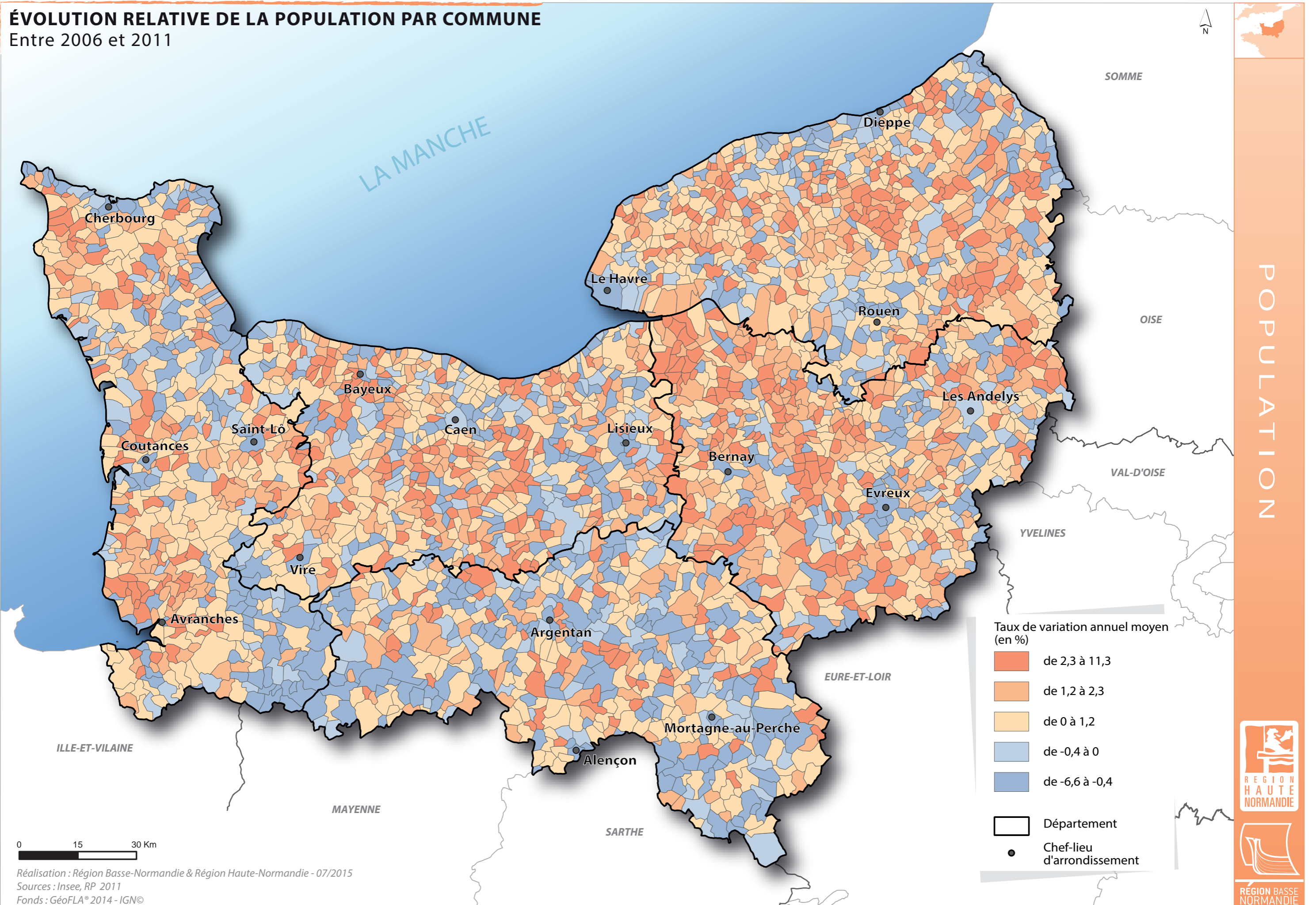


Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
 Sources : Insee, RP 2011  
 Fonds : GéoFLA® 2014 - IGN©

POPULATION

# ÉVOLUTION RELATIVE DE LA POPULATION PAR COMMUNE

Entre 2006 et 2011

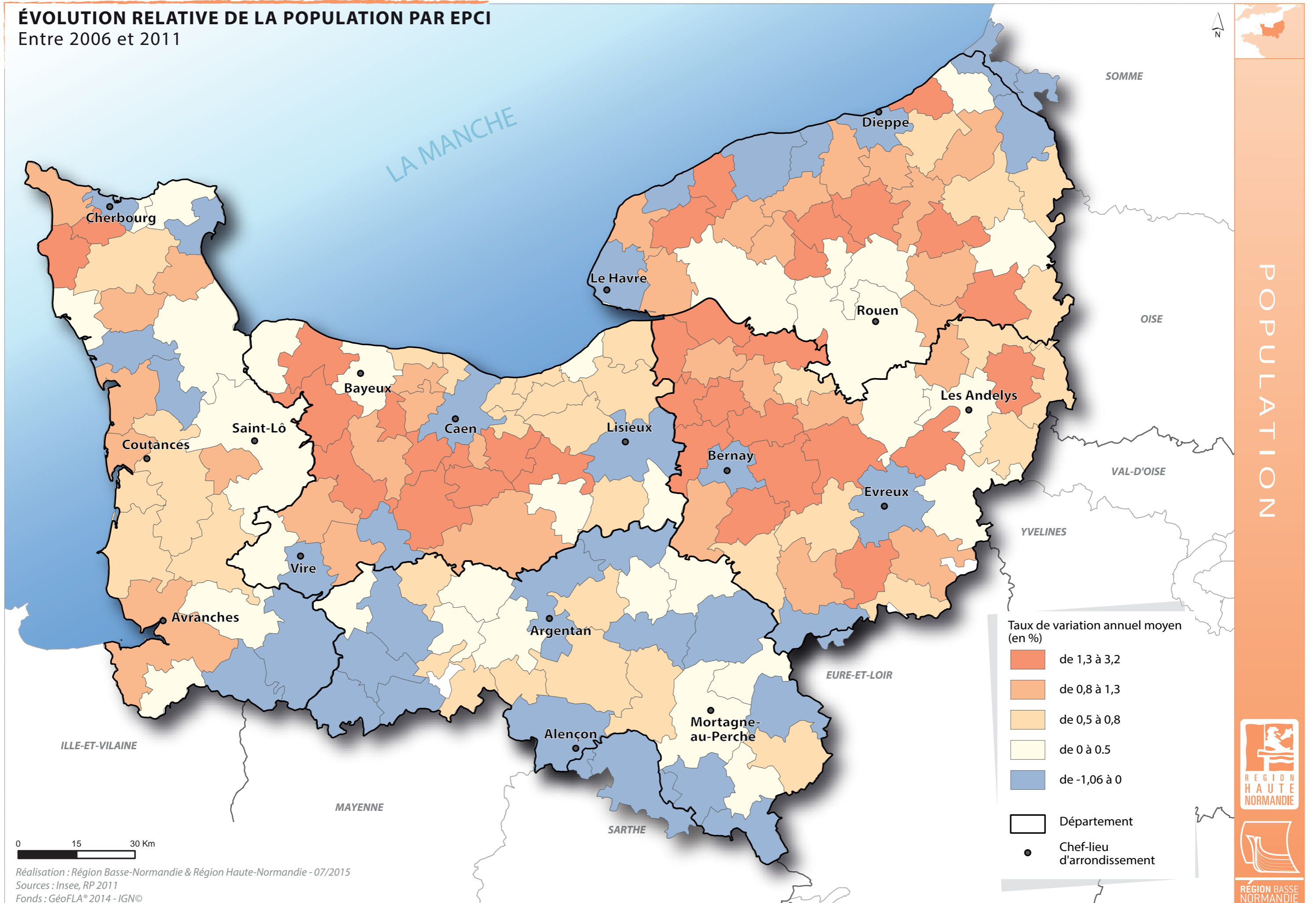


POPULATION



# ÉVOLUTION RELATIVE DE LA POPULATION PAR EPCI

Entre 2006 et 2011



0 15 30 Km

Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
 Sources : Insee, RP 2011  
 Fonds : GéoFLA® 2014 - IGN©

POPULATION



# INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS

La Normandie possède un réseau d'infrastructures développé. Elle est desservie par tous les moyens de locomotion, tant maritimes, qu'aériens, routiers ou ferroviaires.

## Lycées

Les lycées sont principalement situés dans les grandes aires urbaines. La Normandie compte 141 lycées publics, dont 52 lycées professionnels. 86 000 lycéens y sont scolarisés, 26 600 dans les filières professionnelles, et 59 500 dans les filières générales et technologiques. Cinq Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) sont également répartis sur le territoire.

## Réseau ferroviaire

La région est desservie par quatre lignes nationales. Trois d'entre elles relient Paris à la Normandie, en direction de Rouen / Le Havre, Caen / Cherbourg et Argentan / Granville. La quatrième relie Caen à Tours via Le Mans. Plusieurs lignes régionales assurent la desserte des villes moyennes. Le réseau ferroviaire, de 1 600 kilomètres, connecte ainsi 7 gares nationales et de nombreuses gares régionales et locales.

La Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) rapprochera la Normandie de la métropole parisienne et favorisera la connexion de la région aux grands réseaux de communication européens. Trois sections prioritaires ont été définies : Paris-Mantes, Mantes-Evreux et Rouen-Yvetot. Ce projet augmentera la capacité des lignes et réduira les temps de transport vers la région parisienne et entre les agglomérations normandes, tout en garantissant une meilleure desserte du territoire. Il se matérialisera également par l'implantation d'une nouvelle gare à Rouen, sur la rive gauche.

La LNPN, complétée par la modernisation de la liaison entre Serqueux et Gisors, aura également la vertu de libérer des sillons ferroviaires nécessaires à la circulation fret et ce faisant, réaffirmera l'importance des ports normands comme débouché maritime du Grand Paris.

## Réseau routier

Un réseau routier performant maille tout le territoire régional. D'une longueur totale de 69 700 kilomètres au 1er janvier 2013, il comporte 714 kilomètres d'autoroutes et 570 kilomètres de routes nationales. Des autoroutes connectent les agglomérations caennaise, havraise et rouennaise entre elles et avec celles des régions voisines, telles qu'Amiens, Angers, Le Mans, Lille, Paris ou Rennes. Des routes nationales complètent la desserte des principales agglomérations, que sont Cherbourg, Evreux et Saint-Lô. Enfin, un réseau de routes départementales assure la liaison avec les villes moyennes et les communes isolées.

## Infrastructure portuaire

La Normandie, bordée par l'axe maritime le plus fréquenté du monde, possède le troisième complexe portuaire européen et le premier français, grâce notamment à ses deux Grands ports maritimes, Le Havre et Rouen. Quatre gares maritimes, Caen-Ouistreham, Cherbourg, Dieppe et Le Havre, assurent les principaux transports de passagers, pour un total de 2,5 millions de personnes en 2011, dont 2 millions sont à mettre au crédit du trafic transmanche. Ces ports gèrent également des activités de commerce, de pêche et de plaisance, à l'instar des autres ports normands de taille plus modeste. Ainsi, la moitié des transports internationaux maritimes de France et 60 % du trafic conteneur français passent par les ports normands.

Avec le Groupement d'intérêt économique HAROPA, créé en 2012, l'alliance stratégique des ports du Havre, de Paris et de Rouen permet de mettre en commun les fonctions les plus importantes des trois ports et de devenir le 1er ensemble portuaire français et le 5ème port nord-européen pour les conteneurs (2,7 millions de conteneurs sur l'année 2013).

## Infrastructure aéroportuaire

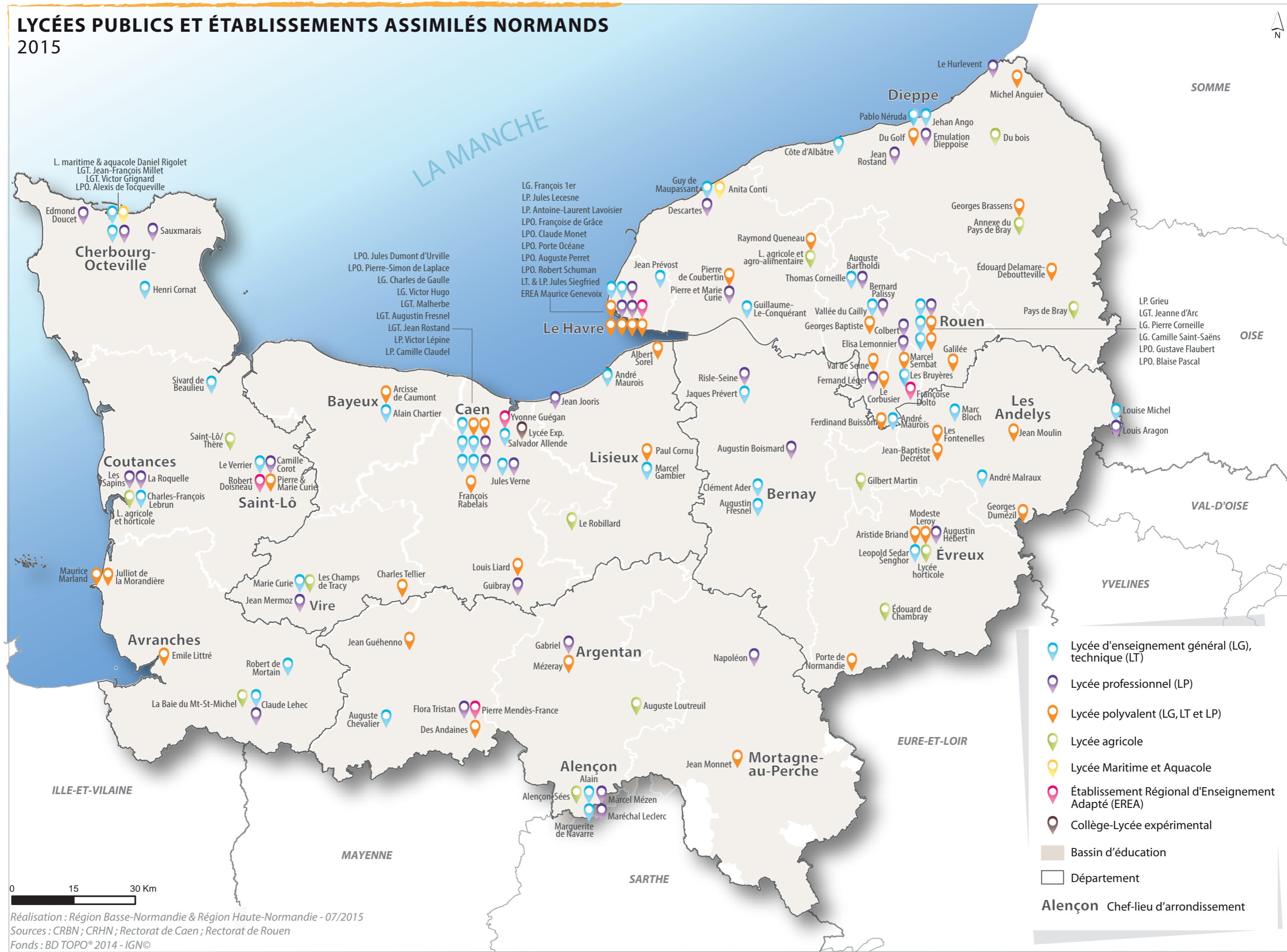
La région Normandie compte six aéroports : Rouen-Vallée de Seine, Le Havre-Octeville, Evreux-Fauville (base militaire), Caen-Carpique, Deauville Normandie et Cherbourg-Maupertus. Compte-tenu de la proximité des deux grands aéroports parisiens, Roissy et Orly, auxquels peut s'ajouter celui de Beauvais, le trafic passager reste modeste avec quelques 250 000 passagers transportés en 2014<sup>1</sup>, dont 115 000 pour chacun des deux aéroports principaux que sont Deauville Normandie et Caen-Carpique. Ils représentent à eux deux 92 % de la fréquentation aéroportuaire régionale en nombre de passagers.

<sup>1</sup> Résultat d'activité des aéroports français 2014 (UAF)



# LYCÉES PUBLICS ET ÉTABLISSEMENTS ASSIMILÉS NORMANDS

2015



Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
 Sources : CRBN ; CRHN ; Rectorat de Caen ; Rectorat de Rouen  
 Fonds : BD TOPO® 2014 - IGN©

INFRASTRUCTURES & ÉQUIPEMENTS




# GARES ET RÉSEAU TER EN NORMANDIE

## 2015



**CLASSIFICATION NATIONALE DES GARES**

- Gare nationale
- Gare régionale
- Gare locale
- Point d'arrêt desservi uniquement par le transport à la demande (TAD)
- Point d'arrêt routier

**TYPES DE LIGNE**

- Ligne de trains TER
- Ligne de cars régionale

0 15 30 Km

Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
 Sources : CRBN\DTML ; CRHN\DAET\STI ; SNCF\VTNI\CAR HANGARD  
 Fonds : GéoFLA® 2014 - IGN©

INFRASTRUCTURES & ÉQUIPEMENTS




# ORGANISATION DU RÉSEAU ROUTIER

2015



0 15 30 Km

Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
Fonds : BD TOPO® 2014 - ROUTE500®2012 - IGN©

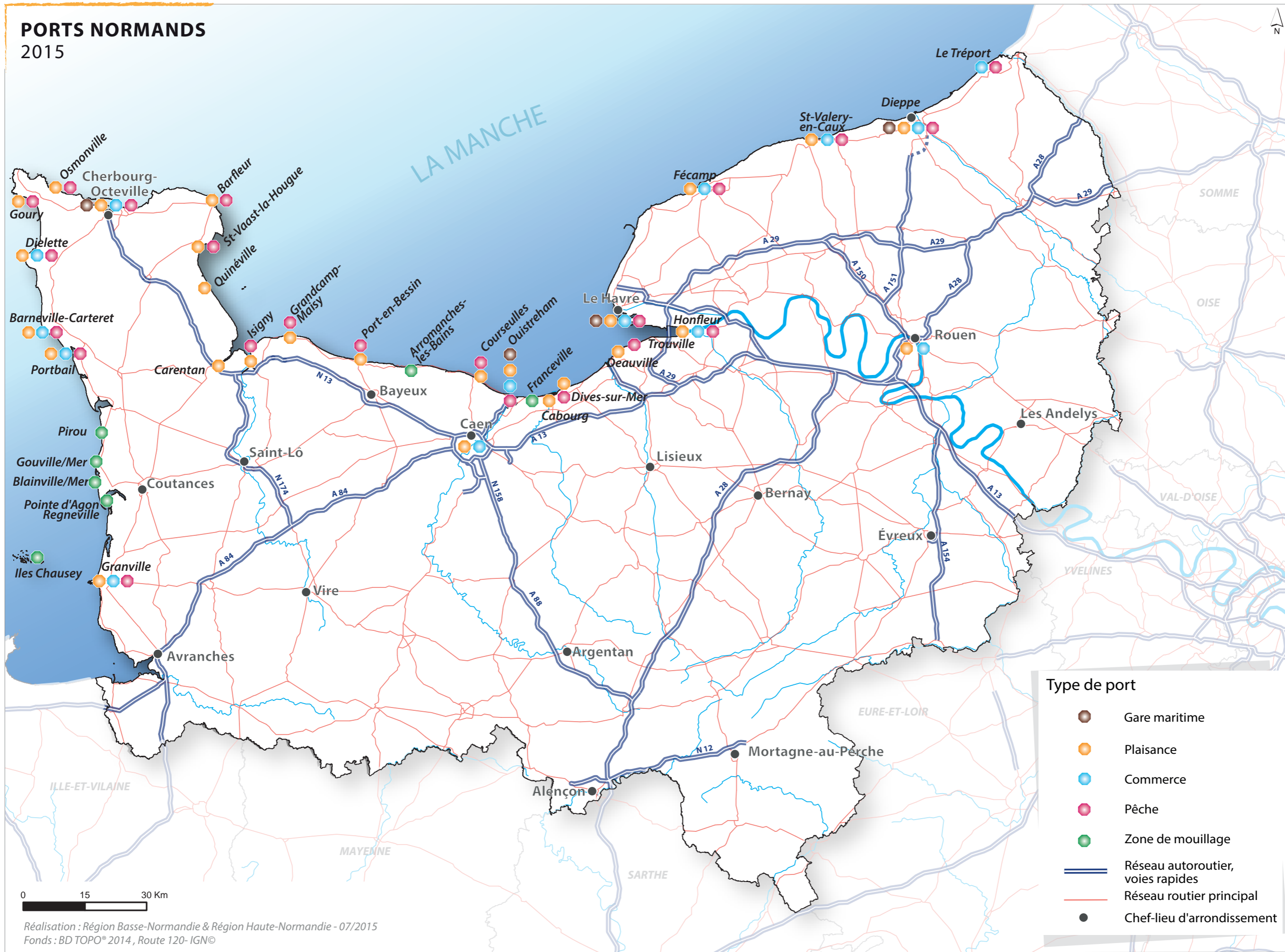
- Autoroute ou voie rapide
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Unité urbaine de plus de 100 000 habitants
- Unité urbaine de plus de 20 000 habitants
- Unité urbaine de plus de 10 000 habitants

INFRASTRUCTURES & ÉQUIPEMENTS

REGION HAUTE-NORMANDIE

REGION BASSE-NORMANDIE

# PORTS NORMANDS 2015



**Type de port**

- Gare maritime
- Plaisance
- Commerce
- Pêche
- Zone de mouillage
- ▬▬▬ Réseau autoroutier, voies rapides
- ▬▬▬ Réseau routier principal
- Chef-lieu d'arrondissement

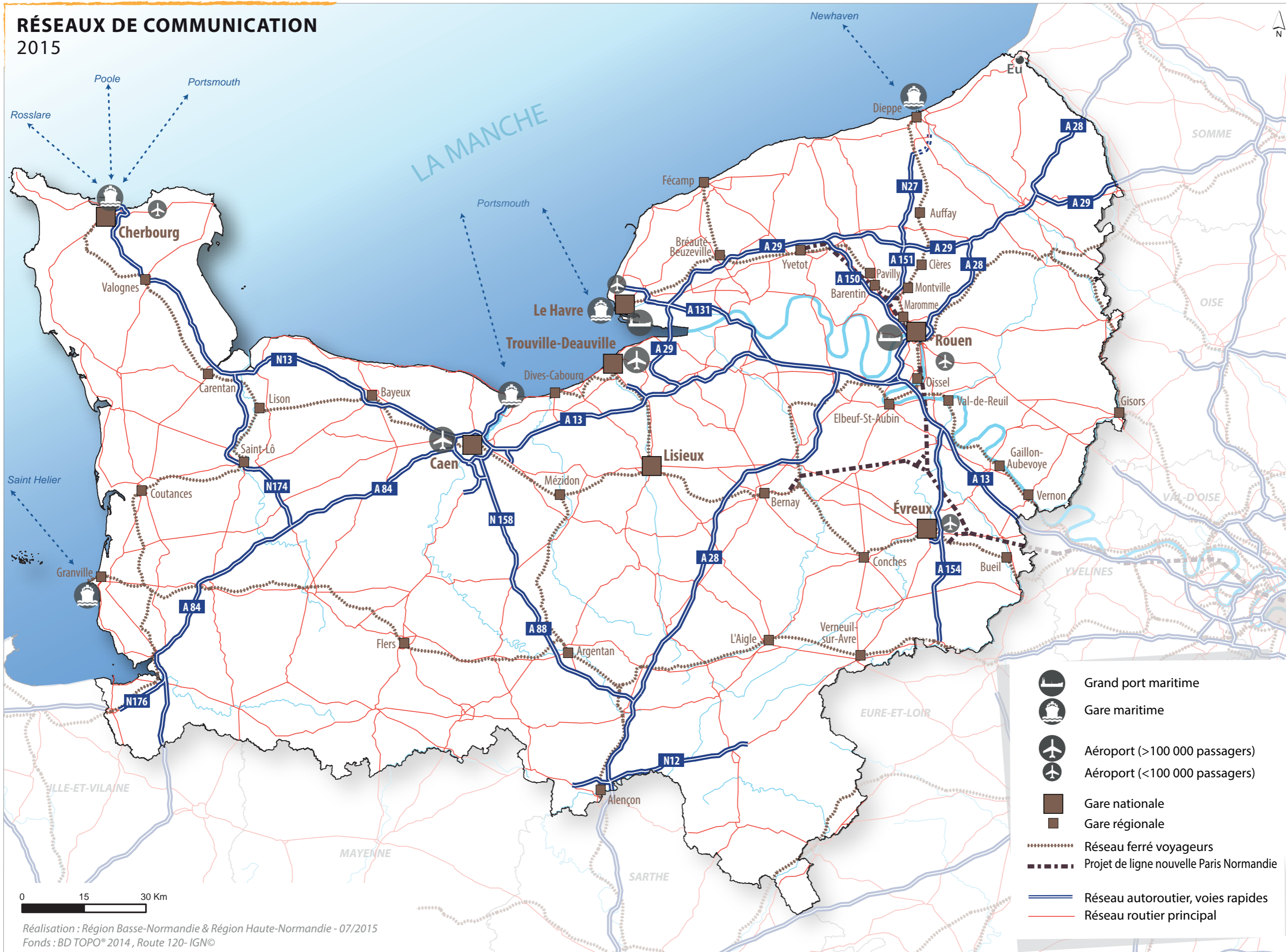
0 15 30 Km

Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
Fonds : BD TOPO® 2014, Route 120- IGN©

INFRASTRUCTURES & ÉQUIPEMENTS



# RÉSEaux DE COMMUNICATION 2015



- Grand port maritime
- Gare maritime
- Aéroport (>100 000 passagers)
- Aéroport (<100 000 passagers)
- Gare nationale
- Gare régionale
- Réseau ferré voyageurs
- Projet de ligne nouvelle Paris Normandie
- Réseau autoroutier, voies rapides
- Réseau routier principal

0 15 30 Km

Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
Fonds : BD TOPO® 2014, Route 120- IGN©

INFRASTRUCTURES & EQUIPEMENTS



# ENVIRONNEMENT

La Normandie est caractérisée par une façade maritime de 600 kilomètres de long alternant côtes sableuses, falaises calcaires et côtes rocheuses. Le relief y est peu élevé, parfois escarpé, fait de collines et de plateaux. Un réseau hydrographique dense, formé d'une multitude de petits fleuves côtiers et du bassin majeur qu'est la vallée de la Seine, irrigue l'ensemble du territoire. La Normandie dispose de vastes surfaces agricoles, cultivées ou dédiées à l'élevage et au maraîchage.

## Relief et hydrographie

La Normandie appartient à deux grands ensembles géologiques. A l'ouest d'une ligne allant d'Alençon à Bayeux, se trouve le massif armoricain et son bocage. A l'est, s'étend le bassin parisien et ses grands plateaux calcaires. La Normandie dispose d'une exceptionnelle variété de paysages : des marais (du Cotentin et du Bessin, de la Dives, Vernier), de vastes plateaux cultivés (la plaine de Caen, le Neubourg, le pays de Caux) et des collines bocagères (le bocage normand, le pays d'Auge, le pays d'Ouche, le pays de Bray et le Perche). D'altitudes pourtant modestes, le Mont des Avaloirs (416 m) et le signal d'Ecouvès (413 m), point culminant de Normandie, n'en restent pas moins les deux plus hauts sommets du grand ouest de la France (à proximité, seuls les Ardennes, le Morvan ou le Massif central proposent des hauteurs aussi « vertigineuses »).

Le territoire est irrigué par de nombreux cours d'eau. Le bassin hydrographique principal est celui de la Seine et de ses affluents (l'Andelle, l'Epte, l'Eure et la Risle). Dans la partie est de la Normandie, la Seine est secondée par plusieurs fleuves côtiers (la Béthune, la Bresle, l'Orne et la Touques), qui entaillent profondément le plateau sédimentaire aux franges du bassin parisien. A l'ouest, dans sa partie armoricaine, le paysage est marqué par un important «chevelu» de petits fleuves, de rivières et de rus.

## Parcs naturels régionaux

La région compte quatre parcs naturels régionaux (PNR). Ils couvrent 17 % du territoire et recèlent des ressources naturelles variées et une biodiversité abondante. Il s'agit d'espaces à dominante rurale dont les milieux naturels et le patrimoine culturel sont d'une grande richesse. Désireux d'expérimenter des modèles d'aménagement et de développement innovants pour leur territoire, les parcs s'attachent à combiner activités humaines et préservation de l'environnement, en donnant une forte dimension pédagogique à leur action locale.

Le parc Normandie-Maine présente des paysages verdoyants sillonnés par de nombreuses forêts : il couvre 257 000 hectares et s'étire des collines de Normandie aux Alpes mancelles. Celui du Perche, réputé pour son bocage, s'étend lui sur 194 000 hectares. Le parc des Marais du Cotentin et du Bessin se caractérise par de vastes zones humides s'insérant dans un paysage bocager traditionnel, sur 147 000 hectares. Enfin, le parc des Boucles de la Seine normande, sur 80 000 hectares, compte une grande diversité de milieux naturels avec plusieurs marais et forêts importantes jalonnés d'un riche patrimoine historique.

## Occupation des sols

La Normandie est très majoritairement couverte par des terres agricoles, puisque celles-ci représentent près de 72 % des sols. Ces terres sont principalement utilisées pour l'élevage

bovin et les grandes cultures céréalières et oléagineuses. Si les grandes et moyennes exploitations valorisent 94 % des terres agricoles normandes, 44 % des exploitations restent malgré tout de petite taille<sup>1</sup>.

Le reste du territoire se partage entre les sols naturels et les sols artificialisés, ces derniers empiétant sur les terres agricoles. La forêt couvre 14 % du territoire, une proportion assez faible au regard de la moyenne nationale de 28 %. Les parties est et sud de la Normandie disposent toutefois d'un couvert forestier significatif, notamment autour de la vallée de la Seine. Dans la partie ouest, il se résumerait plutôt au linéaire bocager, peu détectable à cette échelle mais remarquable par son étendue, sa biodiversité et l'exploitation dont il fait l'objet.

Les sols artificialisés concernent 10 % du territoire. Cette urbanisation est particulièrement importante autour des principales aires urbaines (Alençon, Caen, Cherbourg, Évreux, Le Havre et Rouen), le long de la vallée de la Seine et du littoral.

## Nature et biodiversité

La Normandie dispose d'un patrimoine naturel riche et diversifié faisant l'objet de plusieurs mesures de protection (réglementaire, contractuelle et inventaire).

Elle compte ainsi neuf réserves naturelles nationales et quatre régionales ainsi qu'une forêt de protection, le bois Dardennes, dans le sud de la Manche. De plus, une partie de l'Estuaire de la Seine et la côte de la Seine-Maritime sont classées « Espaces remarquables du littoral », en application de la loi « Littoral ». Enfin, 42 arrêtés de protection de biotope ont été pris par les préfets afin d'assurer la préservation des habitats et des espaces animales et végétaux protégés.

Le territoire normand comporte 92 sites Natura 2000, couvrant près de 800 000 hectares. Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité de leur faune et flore, et de leurs habitats. Il peut s'agir de zones de protection spéciale (protection des oiseaux), de zones spéciales de conservation (créées par la directive « habitats ») ou de sites d'importance communautaire.

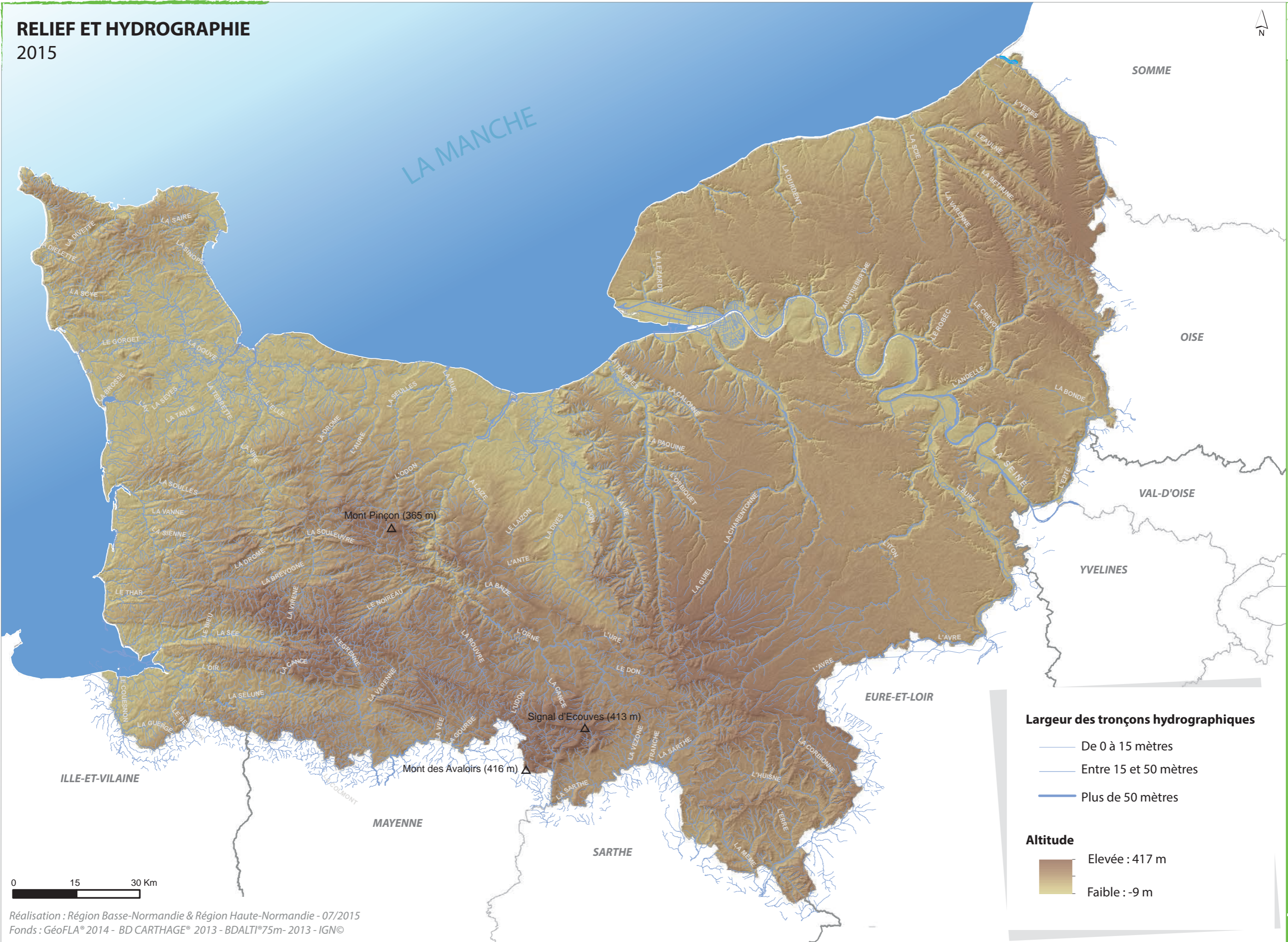
Enfin, une partie du territoire a fait l'objet d'inventaires patrimoniaux, afin de mieux connaître le patrimoine naturel normand et de constituer une base scientifique à la politique de protection de la nature. Cet inventaire est principalement réalisé au travers du programme ZNIEFF, qui définit deux types de zones : ZNIEFF de type I, qui sont des zones d'intérêt faunistique ou floristique, et ZNIEFF de type II, zones d'intérêt écologique. En Normandie, ce sont 1 536 zones qui ont été identifiées. Un autre inventaire a défini trois zones importantes pour la conservation des oiseaux, qui sont des sites hébergeant des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance européenne. Enfin, un inventaire du patrimoine géologique (IPGN) a été réalisé sur la partie bas-normande, concernant 408 sites géologiques, dont 58 sont d'intérêt national à international. Il a été lancé en 2012 pour la partie haut-normande.

<sup>1</sup> Recensement agricole 2010




# RELIEF ET HYDROGRAPHIE

## 2015



LA MANCHE



### Largeur des tronçons hydrographiques

-  De 0 à 15 mètres
-  Entre 15 et 50 mètres
-  Plus de 50 mètres

### Altitude

-  Elevée : 417 m
-  Faible : -9 m

0 15 30 Km

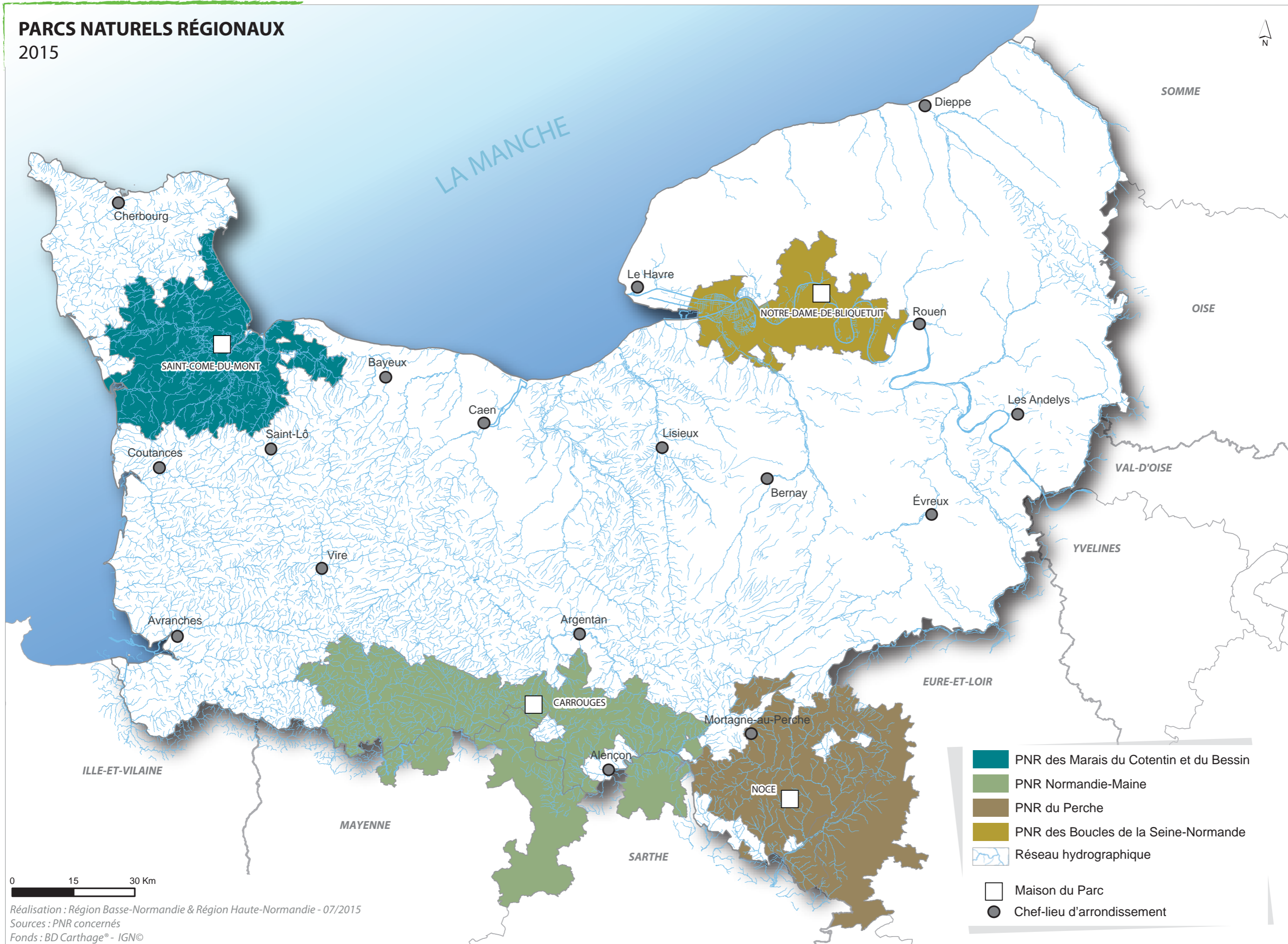
Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
 Fonds : GéoFLA® 2014 - BD CARTHAGE® 2013 - BDALTI®75m- 2013 - IGN©



ENVIRONNEMENT



# PARCS NATURELS RÉGIONAUX 2015



- PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
- PNR Normandie-Maine
- PNR du Perche
- PNR des Boucles de la Seine-Normande
- Réseau hydrographique
- Maison du Parc
- Chef-lieu d'arrondissement

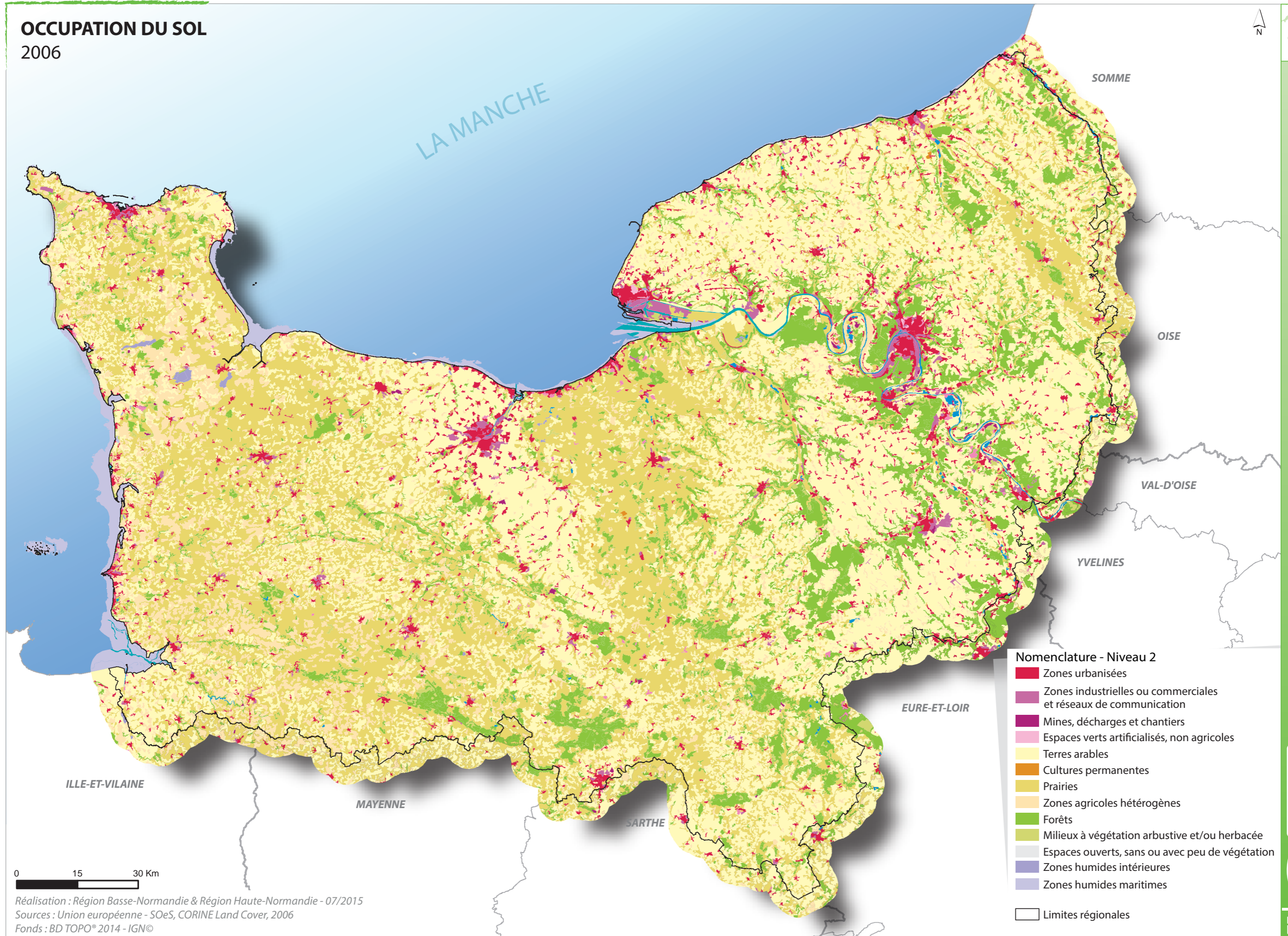


Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
Sources : PNR concernés  
Fonds : BD Carthage® - IGN©





**OCCUPATION DU SOL**  
2006



**Nomenclature - Niveau 2**

- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
- Mines, décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Terres arables
- Cultures permanentes
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- Zones humides intérieures
- Zones humides maritimes

Limites régionales



Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
Sources : Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover, 2006  
Fonds : BD TOPO® 2014 - IGN©



# NATURE ET BIODIVERSITÉ

## Protections réglementaires



0 15 30 Km

Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
Sources : DREAL Basse et Haute Normandie  
Fonds : BD TOPO® 2014 - IGN©

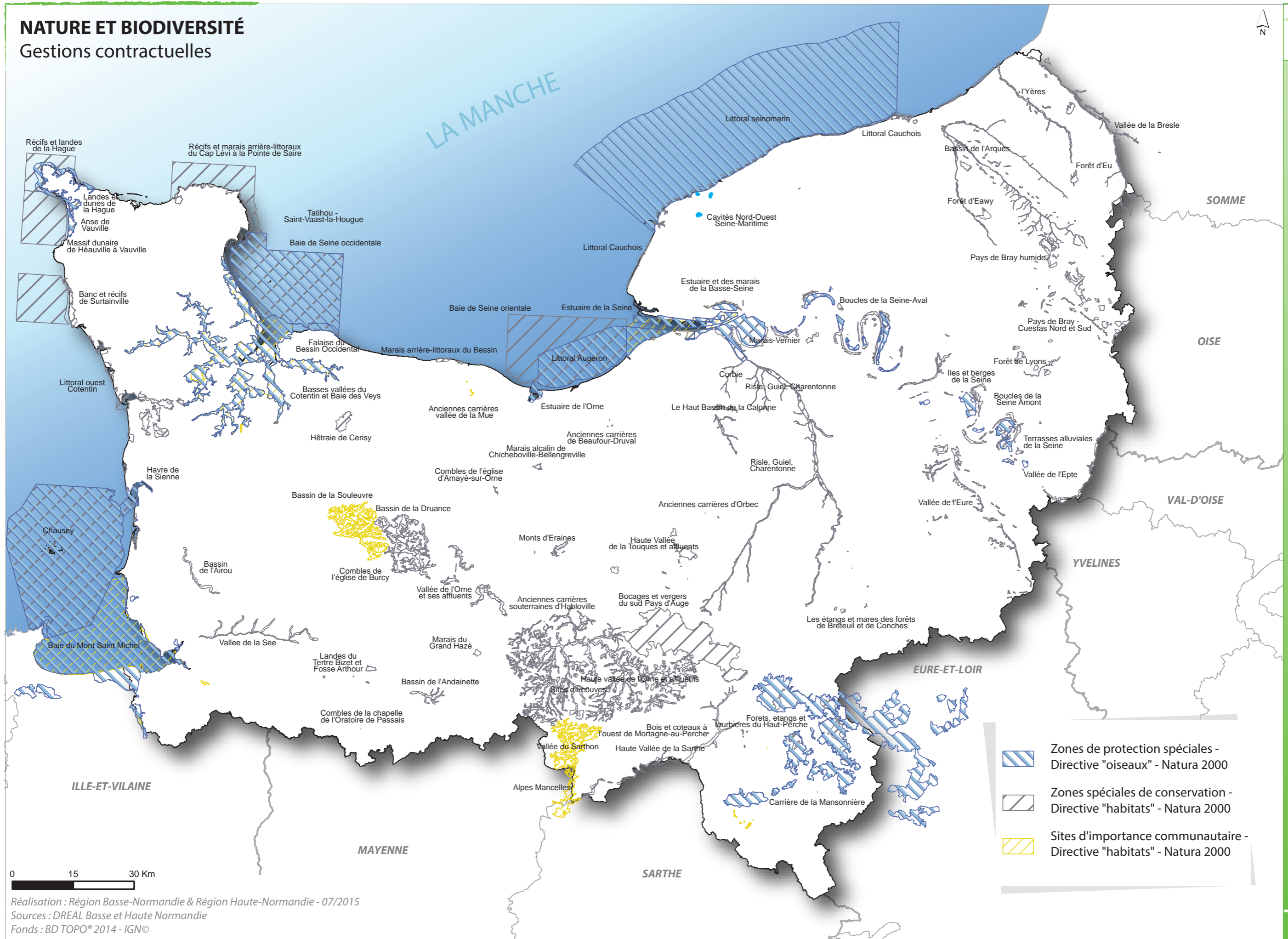





ENVIRONNEMENT



# NATURE ET BIODIVERSITÉ

## Gestions contractuelles



-  Zones de protection spéciales - Directive "oiseaux" - Natura 2000
-  Zones spéciales de conservation - Directive "habitats" - Natura 2000
-  Sites d'importance communautaire - Directive "habitats" - Natura 2000

Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
 Sources : DREAL Basse et Haute Normandie  
 Fonds : BD TOPO® 2014 - IGN©

ENVIRONNEMENT




# NATURE ET BIODIVERSITÉ

## Inventaires patrimoniaux

LA MANCHE

SOMME

OISE

VAL-D'OISE





YVELINES

EURE-ET-LOIR

ILLE-ET-VILAINE

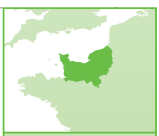
MAYENNE

SARTHE

-  Inventaire géologique (IPGN)
-  Zone importante pour la Conservation des Oiseaux
-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II



Réalisation : Région Basse-Normandie & Région Haute-Normandie - 07/2015  
Sources : DREAL Basse et Haute Normandie  
Fonds : BD TOPO® 2014 - IGN©



ENVIRONNEMENT







**Région Basse-Normandie**

Abbaye-aux-Dames - Place Reine Mathilde - CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1  
Tél. : 02.31.06.98.98 - Fax : 02.31 06.95.95 - [region-basse-normandie.fr](http://region-basse-normandie.fr)



**Région Haute-Normandie**

5 rue Robert Schuman - CS 21129 - 76174 ROUEN Cedex  
Tél : 02.35.52.56.00 - Fax : 02.35.52.56.56 - [hautenormandie.fr](http://hautenormandie.fr)